

A1.1
G
845

L'impact de la fiscalité sur le Bien-Être Social
Une étude provinciale et fédérale

par
Jean-Luc Marion
MARJ20047505
(613) 233-9799

Rapport de recherche présenté à l'Université de Montréal,
à la faculté des études supérieures et au département des
sciences économiques au professeur François Vaillancourt,
dans le cadre des exigences de la maîtrise.

Université de Montréal
Le 4 octobre, 2000

Sommaire

Cette recherche tente d'analyser certaines réformes entreprises par les gouvernements provinciaux pour combattre les pièges à la pauvreté. Pour se faire, on élabore sur les divers écrits et les auteurs qui en font leur sujet d'étude. On aborde également une synthèse du développement des transferts intergouvernementaux en matière de l'assurance sociale. Dans ce cadre d'analyse on note qu'alors que le Canada et ses provinces coopèrent davantage dans plusieurs domaines, il y a une ingérence et un doublement des tâches alors que le système de péréquation porte des conditions spécifiques pour obtenir des fonds additionnels en matière de l'assurance sociale.

De plus, les gouvernements provinciaux n'ont pas tous les mêmes problèmes quant à leurs prestataires respectifs. Certaines provinces ont utilisé des tactiques de friandises, tandis que la majorité ont tenté une approche du bâton. C'est dans cette optique que l'on interprète les réformes optimales entamées. On pourra par la suite, dans la seconde partie de cette recherche, mesurer économétriquement l'impact de la fiscalité sur l'aide sociale. Deux aspects se croisent dans la fiscalité, on veut d'abord analyser l'impact des dépenses en matière de l'assurance sociale. Deuxièmement, on s'attarde sur les réformes optimales touchant les prestataires.

Selon les résultats économétriques, on réalise que les réformes entamées ont les meilleurs résultats. Chaque province est unique et a ses propres besoins. On échelonne les réformes motivantes et restrictives de façon à produire quatre modèles économétriques. C'est là que l'on retrouve la clef pour réduire le nombre de prestataire. Particulièrement le quatrième modèle démontre l'efficacité des réformes punitives tout en démontrant l'impact négatif des réformes touchant les prestations directement. Ayant compensé pour la composante cyclique dans nos modèles, le nombre de prestataires est à la baisse dans toutes les provinces. La dernière décennie du vingtième siècle a été une période de transition dans le milieu de l'assurance sociale. Les dépenses associées à ce programme social devaient être réduites. Cette recherche démontre le succès de ces réformes.

Table des matières

Sommaire-----	i
Liste des tableaux et graphiques-----	iii à v
Section I - Introduction-----	1
Section II - Une revue brève de la littérature-----	2
Section III – Informations pertinentes-----	5
a) Historique des transferts intergouvernementaux-----	5
b) Historique tendancielle des familles à l'égard de l'AS-----	7
c) Développements récents en matière de l'AS sur l'échelle provinciale-----	12
Section IV – Analyse théorique-----	18
a) Les réformes optimales ? -----	18
b) Indications d'abus dans un plan d'AS -----	21
Section V – Analyses empirique-----	23
a) L'avant-goût d'un modèle à analyser -----	23
b) Les modèles à estimer-----	31
c) Les résultats-----	33
d) Bilan-----	36
Section VI - Conclusion-----	37
Bibliographie-----	40
Annexe A à H : -----	41 à 55

Liste des tableaux et graphiques

Graphique 1 : Le taux de prestataires sur l'assurance sociale par province Source : CANSIM	8
Tableau 1 : Réforme importante de l'Assurance sociale Source : CNBS	15 et 16
Graphique 2 : Les taux d'emploi par province Source : CANSIM	25
Graphique 3 : Prestations annuelles pour un célibataire sans famille Source : CNBS	26
Graphique 4 : Population de 55 à 59 Source : CANSIM	27
Graphique 5 : Le ratio des prestations annuelles et d'un salaire annuel moyen Source : CNBS et CANSIM	29
Graphique 6 : Le ratio des dépenses moyennes pour l'assurance sociale et le Salaire annuel moyen Source : CNBS et CANSIM	30
Tableau 2 : Résultat des estimations des modèles A à D Source : estimation de l'auteur	32
Annexe A : Le pourcentage de la population sur le BES par province et au Canada Source : CNBS	41
Annexe B : Taux d'emploi de 1989 à 1998 Source : CANSIM	42

Annexe C1 :		
Les prestations d'assurance sociale	_____	43
Source : CNBS		
Annexe C2 :		
Le ratio des prestations annuelles et d'un salaire annuel moyen	_____	44
Source : CNBS et CANSIM		
Annexe D1 :		
La population totale par province	_____	45
Source : CANSIM		
Annexe D2 :		
La population de 55 à 59 ans par province	_____	46
Source : CANSIM		
Annexe D3 :		
Le ratio de la population de 55 à 59 ans par rapport à la population totale	_____	47
Source : CANSIM		
Annexe Ea :		
Salaire horaire moyen dans le secteur manufacturier	_____	48
Source : CANSIM		
Annexe Eb :		
Salaire annuel moyen dans le secteur manufacturier	_____	49
Source : CANSIM		
Annexe F1 :		
Variables dichotomiques indiquant une réforme punitive	_____	50
Source : CNBS		
Annexe F2 :		
Variables dichotomiques indiquant l'intensité des réformes punitives	_____	51
Source : CNBS et indexation de l'auteur		
Annexe Ga :		
Les dépenses réelles par habitant pour l'assistance sociale par province	_____	52
(en dollars 1997)		
Source : CNBS		

Annexe Gb :

Les dépenses réelles moyennes annuelles pour l'assistance sociale par
Prestataires, par province (en dollars 1997) | _____ 53

Source : CNBS

Annexe Gc :

Le ratio des dépenses réelles moyennes par prestataire pour l'assistance
sociale et le salaire annuel moyen, par province (en dollars 1997) | _____ 54

Source : CNBS

Annexe H :

Les numéros des séries, celles-ci prises sur CANSIM | _____ 55

Source : Statistique Canada

Section I - Introduction:

Cette recherche tente de démontrer l'impact de la politique fiscale sur les agents. On approfondit celle-ci en examinant le bien-être social. L'importance de l'analyse des politiques à cet endroit peut révéler certains aspects du comportement des agents à l'égard du bien-être social. En soulignant l'historique des politiques tant bien fédérales que provinciales on pourra ainsi avoir une meilleure idée lors des évaluations économétriques élaborées dans la seconde partie de la recherche. Plusieurs organisations ont publié des articles qui ont contribué à cette analyse. On remarque le Fond Monétaire International (FMI), le Conseil National du Bien-Être Social pour des évaluations précises et analyses des statistiques. Plusieurs auteurs ont approfondi cette recherche dans la vérification théorique.

Le marché du travail est susceptible à des changements de décisions fiscales. Des chocs exogènes aux prix et aux salaires ont tous un effet particulier dans ce même marché. Plusieurs décisions fiscales ont pour but de soulager le fardeau associé à de tels chocs. Cependant, les programmes d'assistance sociale peuvent avoir des effets néfastes dans la réintégration des agents dans le marché du travail. Ces « Pièges à Pauvreté » (FMI, mars 1999, page 50, traduction libre) font l'objet premier de cette recherche.

Le but de cette recherche est d'étudier cet aspect de l'assistance sociale (AS) en terme d'efficacité et de son application. On entame avec une brève revue de la littérature concernant certains sujets pertinents à la recherche. Afin d'approfondir davantage on doit porter une attention particulière à l'historique des transferts intergouvernementaux. Même si les provinces sont responsables de l'AS, le rôle du gouvernement fédéral est également important. On se doit aussi, d'évaluer les comportements des agents dans la capacité de réintégration au marché du travail. Qui en bénéficie et est-ce un moyen de dépannage ou une subvention à long terme? Enfin cette recherche tentera d'établir des hypothèses pour trois modèles d'analyse économétrique. Celle-ci pourra donc répondre à la question suivante : quelle est la meilleure réforme selon la province pour baisser le taux de population recevant des prestations de l'AS ?

Section II - Une brève revue de la littérature:

Concernant la question de la fiscalité face à l'AS, on discute rarement de cet aspect lors des débats économiques. Le FMI et le Conseil National du Bien-Être Social ont tous publié certains documents concernant d'abord les approches que les gouvernements provinciaux ont utilisé dans leurs quêtes pour combattre la croissance de la dépendance sur l'AS. Le FMI (mars 1999) a alors analysé, à l'aide de deux méthodes, les bienfaits de certains programmes. Ils utilisent un modèle de « avant et après » dans leurs analyses de certaines provinces qui consiste à vérifier empiriquement les effets d'un programme spécifique sur certains instruments de base. Ce type de modèle compare les résultats d'une certaine réforme avec les résultats obtenus avant ces réformes. Il compare le taux de prestataires par rapport à la population régionale, le taux de chômage, les dépenses

dans un programme quelconque et la formation équivalente ou souscrite par les centres d'emplois. Or, on se conforme à une analyse statistique qui ne requiert pas des outils économétriques. Une lacune de ce type de modèle est d'avoir une autre province avec des besoins identiques à celles étudiées. Toutes les provinces sont différentes avec des besoins différents.

Le Conseil National du Bien-Être Social (CNBS), utilise une approche semblable dans leurs analyses (1997a). Il œuvre particulièrement avec un modèle de « intérieur extérieur » qui compare des provinces et certaines réformes avec des provinces qui n'ont pas modifié leurs programmes outre mesure. Malgré que le texte du CNBS soit plus un rapport qu'un modèle économique, il est cependant apte dans sa comparaison entre provinces. Plusieurs chapitres détaillant les progrès et réformes entreprises par les provinces. Or, on n'utilise pas les outils économétriques dans la méthode d'analyse, le biais est encore présent dans les besoins différents des provinces. Autres auteurs ont également contribué au débat en étudiant certaines complexités associées à des taxes négatives pour encourager le travail.

On souligne l'œuvre d'Ashenfelter, Orley et Plant (1990); on retrouve des distorsions additionnelles dans des estimations économétriques d'une ponction fédérale sur le revenu négatif et leurs effets sur l'offre du travail. Cette étude se porte entièrement dans le cadre des États-Unis qui ne connaissent pas les mêmes problèmes que le Canada dans la croissance de ses prestataires. L'analyse est très intéressante : les résultats sont robustes, face à leurs estimations à l'égard de la forte incitation des gens à retourner sur le marché

du travail. Or, il n'y a pas d'importance accordée au taux de prestataire de l'AS. on croit que c'est en quelque sorte une externalité indirecte associée à cette forte incitation de retourner sur le marché du travail qui serait bien pour l'économie.

Dans le texte de Derek Hum et Wayne Simpson (1993), il y a une comparaison entre les États-Unis et le Canada. On compare certaines régions ayant des hauts taux de chômage et des régions ayant un faible taux. On compare les élasticités du marché du travail dans la mesure où on évalue certains instruments qui rendent la recherche robuste. On note qu'il y a une réaction faible d'une modification d'une taxe sur le revenu et l'offre du travail. On ne vise pas particulièrement le mérite de certains programmes sociaux, on ne fait qu'analyser le délai et l'ampleur de certains chocs de l'impôt sur le revenu attribués au marché du travail. Pour fin de culture générale on peut également revoir le texte de Fields et Stanbury (1971), pour voir les effets des politiques de l'impôt sur les incitations à travailler. Encore une fois, on souligne une faible réaction du marché du travail face à une politique expansionniste avec les impôts sur le revenu.

Deux autres économistes ont amélioré cette recherche dans un contexte financier face à l'AS. Clark (1998) et Card (1996) démontrent qu'il y a avantage à des programmes ayant un coût élevé et une dimension non-caculable à la question posée. Il y a sans doute une réforme qui pourrait être attribuable à toutes les provinces dans un arrangement que le fédéral se doit de respecter dans l'optique de la péréquation. Card (1996) a particulièrement posé des questions face au développement de certaines régions. Il a publié sous la bannière du Département des ressources humaines du Canada (DRHC).

Monboutant (1995) analyse dans son texte, les aspects psychologiques qui peuvent nuire une personne sans emploi. L'impact de ces effets, dans le cadre de la famille, démontre un haut taux de suicide, de divorce et d'alcoolisme. Il y a, selon lui, des bienfaits à l'emploi qui ne peuvent être quantifiés. Il présente un argument contre une approche purement économique du débat présenté. Comment peut-on évaluer des perturbations mentales ?

La plupart des œuvres consultées ont eu un impact positif sur notre recherche. Il y a une dimension ajoutée dans plusieurs sujets connexes, c'est-à-dire celle des effets sur le marché du travail qui influencent directement les prestataires de l'AS. La dimension de fiscalité peut s'adresser indirectement à des prestataires de l'AS, tandis que l'on visait des programmes d'assurance emploi dans plusieurs cas.

Section III – Informations pertinentes:

Historique des transferts intergouvernementaux:

On débute l'historique en 1966, où l'on retrouve un accord important. Certains accords existaient depuis 1930, sauf pour fin de recherche on s'attarde à la période de 1966 et après. En effet, Le Plan d'Assistance du Canada (RPCA), assure un transfert fédéral aux provinces pour l'assistance sociale dès 1966. On voulait établir des normes nationales et uniformiser les seuils de pauvreté à l'échelle canadienne. Le RPCA finance la moitié des programmes provinciaux en matière de l'AS. Des conditions, cependant, doivent être accomplies afin de recevoir ce financement.

En remarquant, on note que l'AS était d'abord un programme provincial sauf que le gouvernement fédéral jouait un rôle plus direct, en ajoutant ses conditions, dès 1966 avec le RPCA. L'évolution du rôle fédéral dans ce domaine se concrétise davantage dans les années 1990. L'accord de Transferts Canadiens en Santé et Programmes Sociaux (TCSPS) intègre plusieurs transferts en un bloc. À l'intérieur de ce programme figure les transferts en matière de Santé publique et plusieurs programmes sociaux¹ tels que l'AS.

En ajoutant aux transferts fédéraux en 1998, on modifie l'aide associée aux familles de faible à moyen revenu en terme du nombre d'enfants peu importe leurs sources de revenu. On lance le plan de Prestations Nationales des Enfants (NCB), pour toutes les provinces sauf le Québec. Le NCB remplace les programmes existants des provinces, et les intègre sous la tutelle fédérale (FMI, mars 1999, p.52). Le mandat fédéral, lors de la mise en vigueur du NCB, était d'instaurer un système qui ne discriminait pas contre les agents qui voulaient entrer ou retourner sur le marché du travail à l'échelle nationale.

En reprenant, le NCB comme le RPCA, devait avoir certaines conditions qui y étaient rattachées. En effet, les provinces (sauf le Québec) devaient réduire les prestations aux familles ayant des enfants, du montant auquel le NCB couvrait. Une partie des fonds additionnels pour les provinces devaient être utilisés pour les prestataires dans l'éducation et les formations avancées dans le domaine technologique. Il y avait aussi

¹ On note par exemple les transferts associés à l'éducation collégiale ou universitaire. On exclut les transferts en matière des Bénéfices Nationales des Enfants (NCB).

certains domaines où les provinces pouvaient maintenir les prestations pré-NCB, par exemple, les familles avec un revenu très faible, se voyant dans l'impossibilité de travailler.²

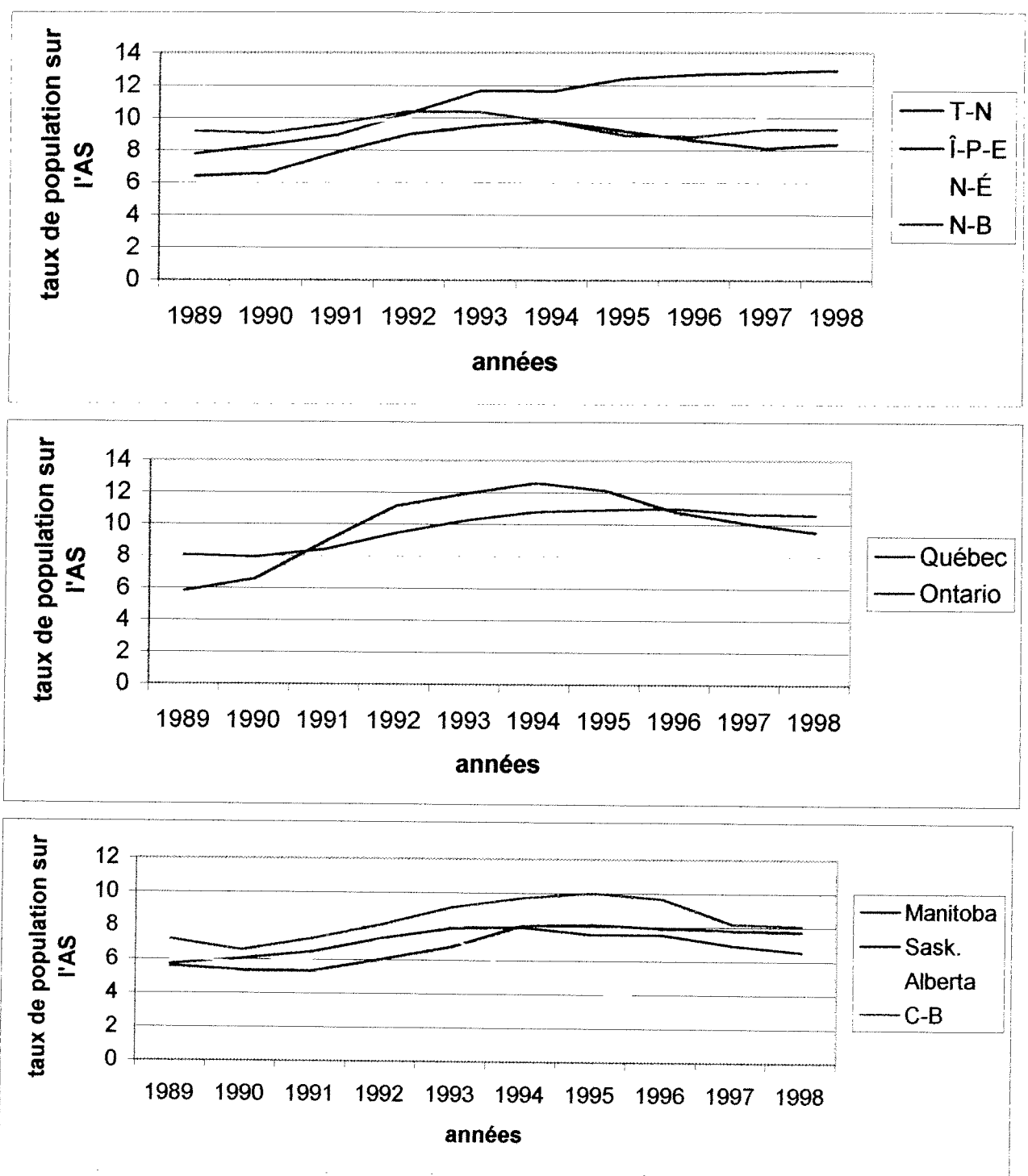
L'évolution du rôle fédéral à l'endroit d'un domaine provincial peut en être difficile sur le plan des analyses statistiques. Toutefois, la tendance serait l'incorporation de divers programmes en matière de transfert et l'uniformité du programme à l'échelle nationale (sauf pour le Québec dans certains domaines). Alors qu'en 1966, son rôle est largement indirect, en 1999 son rôle est à la fois plus direct dans certains égards et plus ambigu dans d'autres. Sauf que l'intégration en bloc de plusieurs programmes sociaux permet au fédéral de prendre une posture plus extrinsèque à l'AS.

Historique tendancielle des familles à l'égard de l'AS:

Au début des années 1980, 5,5 pour cent de la population canadienne recevaient des prestations d'AS (FMI, mars 1999, p.50). Si l'on compare ceci au taux de 10,5 pour cent de la population en 1994 (FMI, mars 1999, p.50), on remarque qu'il y a eu une hausse dans le nombre de gens qui participent aux programmes d'AS. Les hausses les plus élevées furent durant les périodes de récessions 1981-82 et 1990-92. Le problème alarmant était que le taux ne diminuait pas autant durant les périodes de reprise

² À l'origine, on voulait viser les familles monoparentales dans les milieux défavorisés, sauf les conditions étant interprétées par les gouvernements provinciaux, on adopte des critères différents selon chaque province.

Graphique 1 : le taux de la population sur l'assistance sociale de 1989 à 1998



Source : Conseil national du bien-être social

économique (dont le cas de 1994). Il y avait un choc permanent en observant l'AS passant des périodes pré-récessions à post-récessions. Malgré ceci, ce taux de participation à l'AS a diminué en moyenne à partir de 1995 jusqu'en 1998 pour s'établir au-dessous de la barre de 9 pour cent (FMI, mars 1999, p.59).

En approfondissant, lorsqu'on regarde dans le cas de chaque province, on peut voir que les hausses de l'AS n'ont pas été uniformes sur l'échelle nationale. Entre 1981 et 1994, l'Ontario a connu la plus forte hausse triplant le pourcentage de sa population sur l'AS. Durant la même période, en Colombie-Britannique et en Alberta, le pourcentage double. La Saskatchewan, le Manitoba et la Nouvelle-Écosse augmentent de 80 pour cent leur taux de population sur l'assistance sociale. Au Québec et à Terre-Neuve, les niveaux augmentent de 40 pour cent durant la même période, ces derniers ayant déjà un haut taux de participation à ces programmes.

En reprenant le niveau national, à partir des années 1980, les hausses des dépenses réelles en matière de l'AS ont dépassé le taux de croissance réel du revenu des ménages (Clark, 1998, p. 4). On remarque, dès lors, un accroissement du fardeau de programmes sociaux sur la population en générale. De plus, les bénéfices réels augmentent pour les bénéficiaires de l'AS, cette hausse moyennant 30 pour cent entre 1980 et 1994.

Le pourcentage de gens participant à l'AS à long terme croît durant les années 1990. Au mois de mars 1990, 41 pour cent de tous les gens sur l'AS reçoivent des bénéfices pour 25 mois consécutifs ou plus (FMI, mars 1999, p.51). À la fin de la récession, en 1992, ce

taux diminue à 32 pour cent pour remonter en 1997 à 50 pour cent. Ceci démontre davantage les arguments concernant les pièges à la pauvreté. En résumant, la tendance de ces programmes est d'attirer plus d'agents, donner plus à ces derniers et finalement avoir une durée plus longue de prestations.

Cette tendance peut être expliquée de plusieurs façons. D'abord l'AS pourrait influencer les agents à quitter le marché du travail pour bénéficier des prestations sociales. En deuxième lieu, l'AS décourage des agents à retourner sur le marché du travail même lorsqu'un emploi leur est disponible. Certains aspects de l'AS attirent les gens. Par ailleurs, le niveau des bénéfices en comparaison avec le salaire moyen de la main d'œuvre non-qualifiée est à la base d'une demande plus forte pour le BES. De plus, les conditions d'éligibilité ainsi que la vérification d'abus potentiels³ peuvent également influencer les agents à demeurer ou même adhérer à l'AS.

Un autre aspect qui affecte les gens est leur milieu régional. On note que les gens vivant dans des milieux, ayant une forte participation à l'AS, sont plus susceptibles à devenir eux-mêmes candidats. Le contraire est également valide, dans les milieux où il y a une faible participation, les agents sont moins tentés à s'y adhérer (CNBS, 1997a, p.77). On peut associer des quartiers spécifiques dans les milieux urbains ou même des régions spécifiques qui semblent être plus touchés ou affectés économiquement. Malgré des

³ James Alm, « What is an "optimal" tax system, *National Tax Journal* », vol. 49. P.122-124. Alors que James Alm utilise les notions de "Audit Rate" dans le contexte d'une taxe, on peut faire la même interprétation concernant l'abus du BES.

programmes sociaux qui vont au-delà de l'AS, on peut voir de l'aide spécifique lorsque le besoin est présent.

Par exemple, dans le cas des fermetures des centres de pêches à Terre-Neuve par le gouvernement fédéral, une subvention a été versée à l'endroit de plusieurs individus et familles. La stratégie du poisson de fond de l'Atlantique (TAGS/LSPA), est un plan de niveau fédéral qui avait pour but de venir en aide aux gens de Terre-Neuve et du Nouveau-Brunswick dans le cadre de la fermeture des pêcheries (DRHC, 1998, p.26). Ce cas spécifique par contre, était un programme où deux départements fédéraux imputaient alors certaines assurances. Le ministère des pêcheries et le ministère des ressources humaines jouaient un grand rôle dans la création de ce programme. D'une part, le gouvernement fédéral était responsable de la fermeture des pêcheries pour que la faune aquatique visée ne disparaisse pas, et de l'autre on voulait assurer une uniformité des normes nationales (DRHC, 1998, p.31). Ce dernier point est également sujet à l'existence même du TCSPS.

La terminaison des prestations de l'AS à un candidat lorsque qu'il retrouve un emploi est un autre problème qui peut créer des pièges à la pauvreté. Dans le RPCA, dès qu'il y a signe que le participant est employé, on termine les prestations pour cet individu. Pour une famille qui se trouve à toute fin pratique dans la pauvreté, surtout pendant les mois d'hiver, l'incitation à travailler moyennant les taux marginaux de taxation élevés, est non-existante. En effet, les provinces ont plutôt cherché à créer un système de « porte à double gonds » (traduction libre, FMI, mars 1999, p.53). Cet aspect, démontre que

l'efficacité même de l'AS peut influencer les agents une fois dans le programme. En 1997, le gouvernement fédéral a voulu remédier à cette situation avec une baisse effective du taux marginal de taxation aux prestataires. Chaque cas est particulier, sauf que la période moyenne de cette baisse est d'un an. Durant cette période le taux marginal de taxation augmente graduellement à son seuil normal. On ajoute par contre, le cas dans lequel un individu retourne dans un programme de l'AS, et, dépendant du cas, il peut recevoir une baisse dans ses prestations selon un pourcentage de la baisse du taux marginal de taxation.

Développements récents en matière de l'AS sur l'échelle provinciale.

En débutant, on doit souligner que la partie précédente de cette recherche démontre que les provinces devaient réformer leur(s) programme(s) de l'AS. Plusieurs approches ont été entamées, certaines uniques à leur province. Quelques généralisations peuvent cependant faire l'objet de cette étude.

En premier lieu, on voulait d'abord établir deux groupes distincts soit: les gens employables et les gens non-employables.⁴ À partir de cette classification on note que les règlements concernant l'AS varient grandement selon les groupes. On note par ailleurs, que les prestations ont diminué en moyenne pour les individus du groupe employable. La seule exception à cette règle fut la Nouvelle-Écosse, qui au lieu de couper les prestations émises, misait plutôt sur l'offre de programme et l'augmentation de la barre d'entrée pour

⁴ Parmi les gens non-employables: les gens handicapés, les gens souffrant d'une maladie contraignante et également des mères ayant des jeunes enfants dans une situation de famille monoparentale.

des participants potentiels. L'Ontario, l'Île-Du-Prince-Edouard et l'Alberta ont réduit le plus les prestations relatives pour les gens sur l'AS.

De plus, les conditions d'éligibilité ont été augmentées dans le but de restreindre une partie des participants qui travaillent de façon saisonnière. Ce dernier aspect est très important dans la mesure où plusieurs, notamment dans l'industrie de la pêche et de la forêt, travaillent durant les saisons spécifiques (souvent estivales) et dépendent de l'AS de façon annuelle. Les conditions d'éligibilité détournent le comportement des agents à cet égard.

On remarque le cas particulier de l'Alberta où des sessions d'information sont requises avant l'admissibilité au programme. Des formulaires pour les demandes ont doublé en longueur dans cette même province, où même la demande est une tâche plus ardue. Des attestations d'employeurs précédents, médicales et même de travailleurs sociaux sont requises pour faire demande. Dans le cas de la Saskatchewan, la période d'attente pour des cas non-urgents est doublée (même triplée pendant les mois de janvier, février et mars). Au Manitoba, certaines demandes initiales sont rejetées de façon routinière sauf pour des cas apparents. Dans ce cas-ci le quartier Winnipeg-Nord est le plus marqué.

« Winnipeg n'est qu'une des 202 municipalités du Manitoba mais près de 90 pour cent des assistés sociaux municipaux de la province y vivent. » (CNBS, 1997a, p.77)

Parce qu'auparavant, les jeunes des autres provinces venaient s'installer en Colombie-Britannique afin de bénéficier de l'AS, cette province maintenant exclut tous les jeunes

âgés de 19 ans ou moins du programme. Leurs prestations, durant les années 1990 ont été relativement plus élevées que les autres provinces et attiraient plusieurs admissions de nouveaux arrivés. L'Ontario se distingue en augmentant les périodes d'attentes pour les admissions pour des nouveaux chômeurs, sous le prétexte de voir si l'Assurance emploi couvre les besoins de l'individu selon la norme de l'AS. On mise également sur la capacité de ces chômeurs de se trouver un poste quelconque durant cette période d'attente ce qui finaliserait les démarches pour l'AS. Dans cette même province, on ajoute plus de restrictions à des cas spécifiques. Par exemple, dans le cas des conjoints de fait, on contraint l'admissibilité en terme de couple, et on applique certains aspects du BES en terme de couples mariés. C'est-à-dire, le couple marié aurait droit à plus de prestations que le couple étant conjoint de fait (*Ceterus paribus*).

Pour sa part, le Québec se voit réduire ses critères d'éligibilité de façon modérée. Ceci vient à l'encontre des autres provinces puisque le Québec a un des plus hauts taux de participants relativement à la moyenne canadienne. Le gouvernement québécois augmente le plafond des liquidités pour les individus, et donc réduit les conditions d'admission pour l'AS; cette mesure permet à plus de gens de demander l'admissibilité. Les prestations sont cependant demeurées stables.

Une autre généralisation des réformes, se trouve à l'endroit des programmes formant et éduquant les participants à l'AS. En effet, le groupe employable se voit obligé de participer à l'un des programmes offerts (surtout axé dans des aspects technologiques

Tableau 1:
Réformes importantes de l'Assurance sociale 1989-1998

Province	réformes punitives (voir annexe G et H)	réformes prestataires
T-N	1998- La durée des prestations coupée de 6 mois en moyenne (0.1)	1996- coupure de prestations 1997- coupure de prestations
I-P-E	1993- La durée des prestations coupée et vérification plus fréquente (0.33). 1996- crédit de la TPS fait partie des prestations et les allocations pour logement sont coupées (0.66)	1994- coupure de prestations 1995- coupure de prestations 1996- coupure de prestations
N-É	1994- <i>Government by design</i> un nouveau processus en N-É qui inclut une réduction de la durée des prestations sur une période de trois ans, il y a une coupure dans les allocations pour le logement de 1994 à 1997 (0.1) 1997- On vise le retour aux études et à un entraînement approfondi particulièrement aux femmes monoparentales (0.33)	1990-coupure de prestations 1997-coupure de prestations
N-B	1992- réduction de l'allocation pour le logement (0.1) 1996- coupure des prestations aux gens de 16 à 18 ans retour aux études ou entraînement approfondi pour les prestataires de 21 ans ou moins vérification plus rigide pour les gens célibataires sans familles entre 21 et 55 ans (1)	aucune réforme prestataire majeure
Québec	1993- vérification est plus rigide pour certains cas saisonniers et pour du travail non-déclaré (0.1) de 1991 à 1998 le Québec a initié un programme d'entraînement et de retour aux études qui récompense les prestataires en forme de crédit. On récompense le prestataire lorsqu'il se trouve un emploi.	aucune réforme prestataire majeure
Ontario	1989-1995 le gouvernement Néo-Démocrate en Ontario favorisait une approche de récompense envers les prestataires semblables aux réformes québécoises 1995- augmentation de la vérification de fraude et une restriction de la durée et de l'éligibilité d'un prestataire on vise les célibataires. Les gens de 16 à 17 ans ne sont plus éligibles les gens quittant leurs emplois sur base volontaire ne peuvent pas recevoir des prestations Il y a des nouvelles lignes téléphoniques ouvertes pour l'info-fraude, que des gens pouvaient rendre des cas possible à vérifier pour une récompense (0.66) 1996- début du workfare (1)	1995- coupure de prestations 1996- coupure de prestations

Tableau 1 ctr:

province	réforme punitive	réforme prestataire
Manitoba	1992-1993- vérifications plus rigides (0.1) 1996- on coupe des fonds associés à l'entraînement et à l'éducation pour les prestataires (0.33)	1994- coupure de prestations 1996- coupure de prestations 1997- coupure de prestations
Sask	1996- on oblige l'entraînement dans certains secteurs où il y a de l'emploi. L'étude agricole est le plus grand projet. Les gens de 18 à 21 ans ont leurs prestations coupées. On engage trois fois plus de vérificateurs. (1)	1997- coupure de prestations
Alberta	1993- les nouveaux candidats avaient leurs premières demandes refusées vérification de fraude plus rigide coupure de la durée des prestations (0.66) 1995- les gens de 16 à 17 ans étaient visés pour les coupures, à moins d'une preuve de scolarité un programme d'entraînement et d'étude approfondie est mis en vigueur (1)	1993- coupure de prestations 1994- coupure de prestations
C-B	1994- tous les gens employables sans famille devaient se mettre en ligne pour recevoir leur chèque (avant il le recevait par la poste) (0.33) 1995- les gens ayant quitté leur emploi de façon volontaire n'avaient pas accès aux prestations vérifications doublées (0.66) 1997- vérifications encore doublées spécifiquement pour la fraude on coupe la durée des prestations(1)	1996- coupure de prestations

source: Conseil national du Bien-Être social

note: dans toutes les province, pendant la période 1989-1998, il y a un gel ou encore une coupure des prestations. Les réformes prestataires majeures indiquées dans la colonne de droite indique une coupure de 500 dollars canadiens ou plus dans les primes annuelles moyennes.

note: les chiffres [(0.1), (0.33), (0.66) et (1)] indiquent l'intensité cumulative des réformes par rapport aux autres provinces où (0.1) est faible et (1) est fort.

d'un emploi précédent de l'individu). Avant ces réformes, les gens choisissaient s'ils voulaient participer sans perdre quoi que ce soit en terme de prestations. Après les réformes⁵ les prestataires étaient pénalisés en terme de bénéfices s'ils ne participaient pas aux formations prescrites. De plus, on note que le choix des programmes d'entraînement a été augmenté, afin de permettre aux participants une formation diversifiée et plus au point de leurs besoins.

Les agents de vérification de l'AS assurent, suite aux réformes, que la recherche d'emploi est également adéquate chez les participants. Des calendriers concrets doivent être soumis pour évaluer cette recherche. Ces vérificateurs proposent aussi un bilan d'employeurs potentiels, au-delà des centres d'emplois habituels. Le participant choisit de postuler dans un minimum de ces emplois potentiels. On voit une coordination plus efficace avec un mandat réalisable de réintégration de la population dans des emplois stables. Dès lors, il y a également une interaction à deux voies entre l'individu et le « système ». Une relation plus approfondie existe entre le vérificateur et l'individu. Des comptes sont rendus en échange de prestations; cette formule semble être plus qu'une simple visite à la fin du mois pour obtenir ses fonds.

⁵ La plus part des réformes furent introduites dans la même année fiscale que le plan TCSPS. Alors que les provinces entamaient les réformes, on doit mentionner que dans cet aspect le gouvernement avait attaché certaines conditions à ce programme.

Section IV – Analyse théorique :

Les réformes optimales?

Il est difficile d'évaluer empiriquement quelle réforme est la meilleure. Deux approches sont à l'origine: celle du bâton et celle de la friandise. Puisque la plupart des réformes ne débutent qu'à la mi-1990, on ne peut affirmer quant à la meilleure solution aux problèmes de pièges à la pauvreté associés à l'AS. Il est clair que les provinces ont adopté les deux types d'approches dans leur plan d'AS. Certaines provinces, telles que le Québec, ont définitivement un plan qui tend à inciter les gens à travailler. D'un autre côté, l'Ontario mise beaucoup plus sur un plan qui pénalise les gens qui ne recherchent pas un emploi ou du moins qui ne s'améliorent pas par l'entremise de programmes de formation.

Certaines politiques du type « bâton » peuvent être identifiées afin de mieux comprendre les réformes. Un temps limite à un programme d'AS peut également poser une échéance à la découverte d'un poste dans le marché du travail. Des changements administratifs peuvent également se classer dans cette catégorie. Les périodes d'attentes, peuvent dissuader un participant potentiel. De plus, les efforts de vérification de fraude rehaussés sont également classés parmi les politiques punitives. Le refus routinier des premières demandes fait l'objet des politiques de réforme. Le coût associé à ces dernières réformes est le problème dans l'appui de tels projets. En effet, la bureaucratie de l'envergure peut dépasser les attentes des réformes et donc aller à l'encontre de la rentabilité anticipée. Il

est difficile d'analyser les coûts-bénéfices des réformes de ce type. Afin de démontrer ce que l'on peut accomplir avec de telles réformes, il existe un problème de quantification des résultats anticipés et réels. Il n'y a pas seulement l'aspect de comptabilité dans les bienfaits de ces réformes. Si plus de gens retournent au travail, malgré des coûts à l'État plus élevés, peut-on dire que les réformes ont échoué? Est-ce qu'il y a des externalités que l'on néglige dans une évaluation purement comptable?

Sans pour autant entrer dans des aspects psychologiques des agents, on note qu'il y a des bienfaits associés avec le travail dans les familles (Monboutant, 1995, p.45-46). Ce n'est pas valide de prétendre que la majorité des participants à l'AS, ne veulent pas travailler. Les politiques de « bâton » supposent que la nécessité est associée à l'urgence d'un besoin. Si l'individu requiert une attention particulière, le vérificateur se voit dans la possibilité d'accorder des fonds d'urgence.

Parmi les politiques de générosité ou encore de « friandise », on retrouve la baisse du plafond d'accessibilité à l'AS en fonction du revenu des agents et des mesures post-chômage qui récompensent la découverte d'un emploi. Cette dernière mesure peut aussi être interprétée comme taxe négative sur le revenu. Il y a un problème d'égalité associé à des projets de ce genre. La société, en générale, paie pour un plan d'action publique. Toutefois, on peut motiver un individu à se trouver un emploi, on a du mal à interpréter les bienfaits qui en découlent. Les contribuables réagissent difficilement face à une récompense qu'ils jugent hors de leurs portés. Ceux-ci ne retirent aucun bénéfice direct de l'AS, et n'ont donc pas accès à ces récompenses. Le prestataire est en mesure de

recevoir une récompense pour un emploi, sous forme de taxe négative ou de subvention directe (dans le cas du Québec).

On doit remarquer qu'une telle interprétation ne rend pas les politiques de « friandise » non-optimales; sauf que, du point de vue de la mise en œuvre d'un projet, les gens qui travaillent en souffrent puisqu'ils ne reçoivent pas les récompenses « ... social assistance recipients who enter the labor force will be better off than identical workers who have remained off of social assistance »(FMI, mars 1999, p. 56). Dans un autre temps, si la générosité d'un tel système était excessive, alors on pourrait attirer des gens du marché du travail vers l'AS. Ceci vient accentuer le problème des pièges de pauvreté.

Les pertes sèches d'un tel fardeau sont alors ajoutées au problème du départ, puisque l'on débourse davantage en terme de dépense en assistance sociale. Un projet qui semble être efficace dans ce type de mesure, est alors une évaluation du nouvel emploi d'un chômeur qui retourne dans le marché du travail. Si le salaire du nouvel employé est adéquat et qu'il n'a pas besoin de récompenses étatiques, il ne devrait pas en recevoir. Dans la même pensée, une récompense peut être accordée dans le cas d'une situation d'insuffisance initiale. On doit toujours caractériser les cas individuels, en sachant la position pré-AS et post-AS pour ainsi avoir une idée de la capacité d'un participant.

On balance ainsi les vœux de la population au travail avec les besoins des chômeurs, ayant pour objectif de ne pas pénaliser une personne pour ne pas avoir bénéficié de l'assistance sociale. On doit également analyser les coûts associés à de telles ambitions.

En effet, suite à la notion d'égalité peut-on balancer les coûts de l'envergure à ce que la société gagne ? Le cas d'une région sévèrement affectée par le chômage chronique est en meilleur état de voir les bienfaits. Dans la région Winnipeg-Nord⁶, il est facile de voir les résultats, sauf que dans une ville où il y a un faible taux de chômage en comparaison avec la moyenne nationale il est plus difficile d'observer les résultats.

Est-ce que la réforme optimale est une combinaison des deux approches? La plus part des provinces semblent prendre ce point d'appui. En effet, une approche combinée semble être la position du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse en particulier. Les résultats semblent être prometteur surtout pour deux provinces ayant un haut taux de chômage. D'autant plus, les deux gouvernements travaillent conjointement pour évaluer les résultats initiaux de leurs réformes. À la base de ces tentatives est un système de bénéfices par l'entremise d'une taxe négative sur le revenu à la découverte d'un emploi. En deuxième lieu, on évalue sur une base individuelle selon une limite temporelle du programme.

Indications d'abus dans un plan d'AS:

On peut évaluer un système d'AS non seulement par les coûts, l'efficacité ou les bienfaits sociaux, mais par les abus de certains individus. On a mentionné le problème de la dépendance des travailleurs saisonniers qui s'abonnent à l'AS annuellement. Le problème est justement cette dépendance qui ne se limite pas seulement aux travailleurs

⁶ Le cas du Winnipeg-Nord a connu un haut taux de participation au BES associé avec un haut taux de chômage. Le Conseil national du bien-être social a étudié ce cas particulier dans leurs analyses.

autonomes ou dans des industries saisonnières. Il est apparent que l'AS est un moyen de dernier plan pour les chômeurs (employables). La suggestion d'un temps limite pour ces individus peut venir solutionner le problème. Cependant on doit viser les gens qui en font une habitude. Cet argument revient à dire que ce ne doit pas être un choix d'être sur l'assistance sociale mais plutôt un dernier recours. Dans ce contexte on souligne que le groupe employable fait l'objet de cette observation.

En effet, les aspects d'abus peuvent être mesurés en terme de temps de deux façons: par la durée d'un participant au programme et par sa fréquence. À la suite des réformes dans plusieurs provinces, on doit soumettre des preuves à l'appui d'entrevues ou des emplois postulés. Si un individu refuse des emplois offerts alors on peut considérer ceci comme un abus du premier aspect.

Une autre possibilité, plus flagrante encore, est celle de l'économie au noir. Certains individus œuvrent dans des emplois où la perception d'impôt n'est pas appliquée. À ces fins on ne peut vérifier un tel emploi dans le contexte de Revenu Canada (ou l'équivalent au Québec). On retrouve ceci plus commun dans des emplois familiaux. L'industrie de la pêche est un problème particulier où l'on pouvait, jusqu'à l'été 1999, retrouver des gens qui étaient à la fois des prestataires de l'AS, et compenser par le LSPA. Ces même individus étaient d'ailleurs souvent travailleurs autonomes dans la pêche. La Direction générale de la recherche appliquée politique stratégique, du Développement des Ressources Humaines Canada (Card, février 1996, deuxième chapitre) souligne d'autres exemples.

On constate que dans tous les plans d'AS qu'offrent les provinces, il est clair que tous les abus ne peuvent être entièrement éliminés. Ce qu'on cherche plutôt est de minimiser les fuites possibles. Quelques tentatives entreprises, comme des appels téléphoniques informels au domicile d'un individu soupçonné, ont eu des résultats importants. De plus, des demandes de bilans financiers exhaustifs ont également permis de constater un revenu illégal. Certaines mesures ont été prises afin de limiter davantage le nombre d'abus. Des vérifications aléatoires, des efforts additionnels dans des régions clés sont tous des mesures prises malgré les coûts encourus. On souligne que cet aspect par contre ne peut totalement justifier de telles initiatives; dans plusieurs cas, on laisse la discrétion aux agents vérificateur. Des plans ambitieux débutés par le Développement des Ressources Humaines Canada, un plan d'autosuffisance (PAS) semble vouloir avoir un aspect d'entraide avec le participant plutôt qu'utiliser les mesures punitives. Alors que ce plan incorpore plusieurs des réformes mentionnées, il est à titre fédéral seulement. Un projet de recherche initiale avec la coopération intergouvernementale forme l'hypothèse de limiter les abus chroniques.

Section V – Analyse empirique :

L'avant-goût d'un modèle à analyser :

On doit d'abord définir certaines variables pertinentes à l'étude. En premier lieu, notre variable dépendante est le pourcentage de la population sur l'assistance sociale (voir Annexe A). Cette variable doit donc être évaluée^{ee} pour les provinces et le Canada. On n'évaluera pas ceci dans le cadre des territoires canadiens: le Yukon, le Territoire du

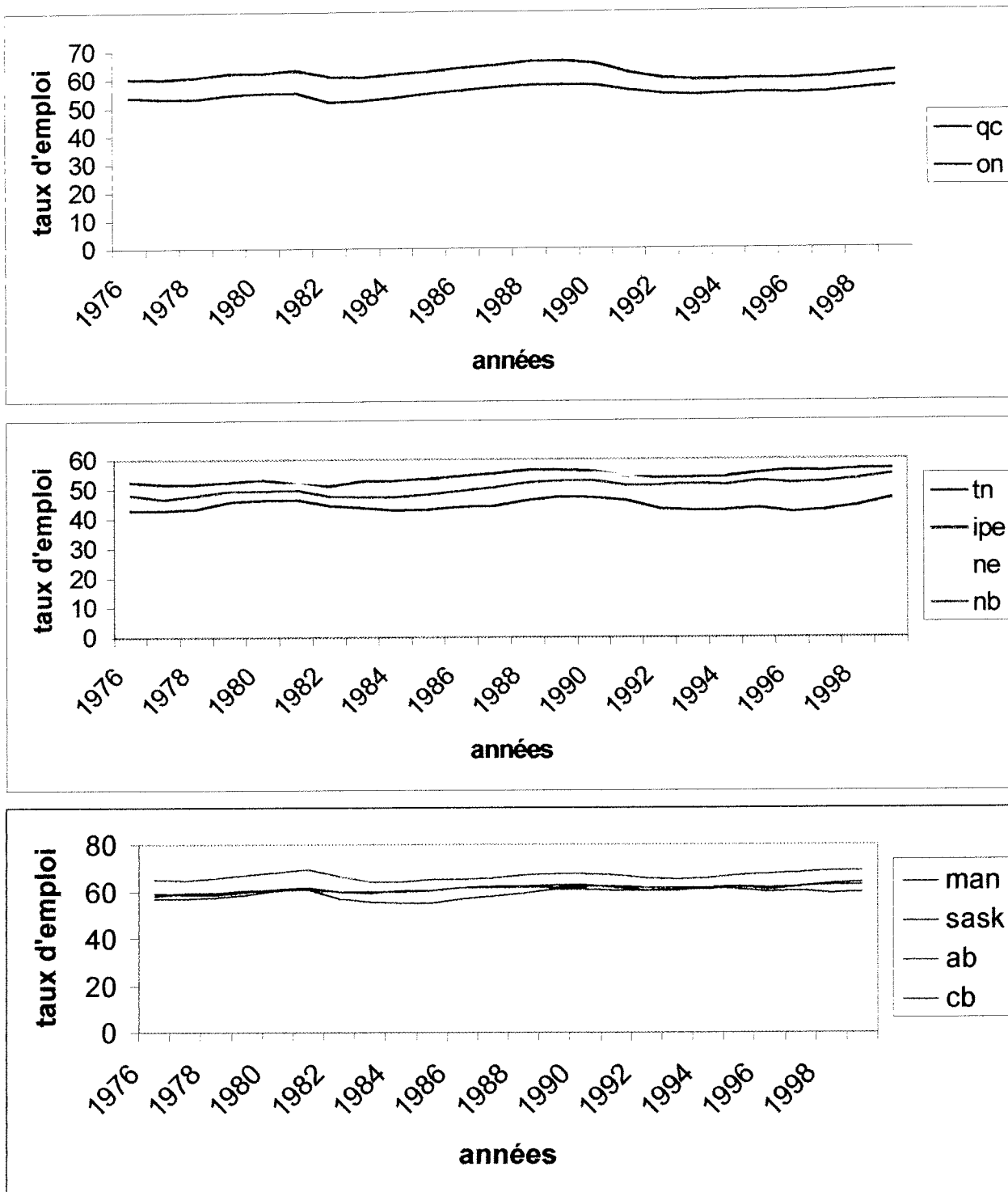
X

Nord-Ouest et le Nunavut. La raison pour ceci est la combinaison de plusieurs programmes associés à l'intérieur d'un projet fédéral. Un biais dans l'estimation est alors apparent puisque nous n'avons pas des données équivalentes pour les provinces. Ici, on spécifie le Bien-être Sociale en tant que programme. X

Avant d'énumérer les variables pertinentes, on doit spécifier que nos estimations sont en panel (pooling). Les dix provinces seront estimées dans ce panel de 1989 à 1998 donc chaque province aura 10 observations. On compte alors 100 observations totales dans notre estimation économétrique. De plus, quatre modèles font objet d'étude. Un modèle de base sera complété par une ou plus variables explicatives dans les prochains modèles. En somme, notre quatrième modèle sera plus détaillé, contenant plus de variables et donnant des meilleurs résultats pertinents à cette recherche.

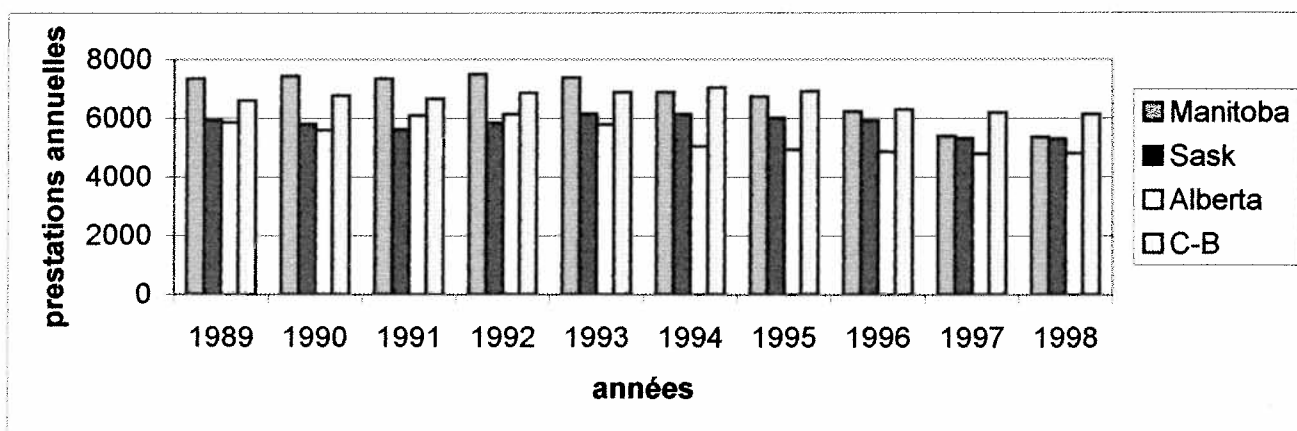
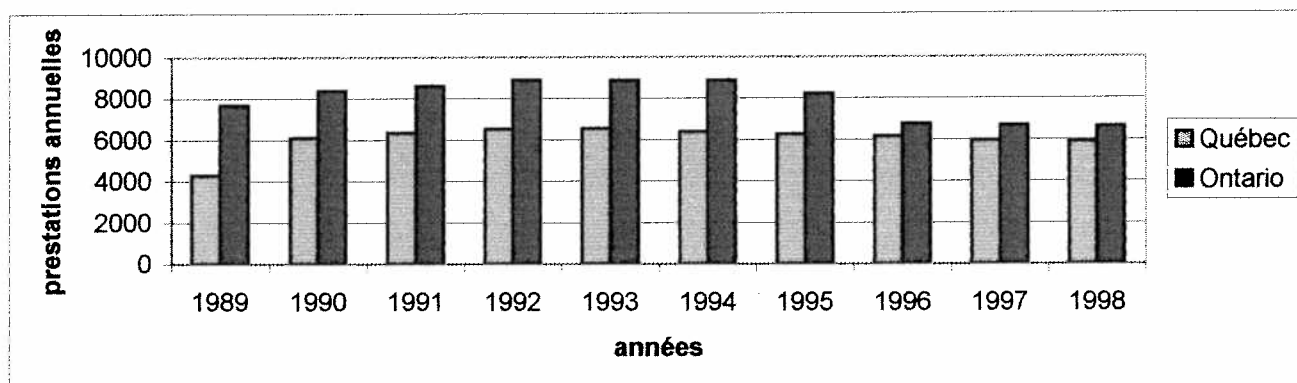
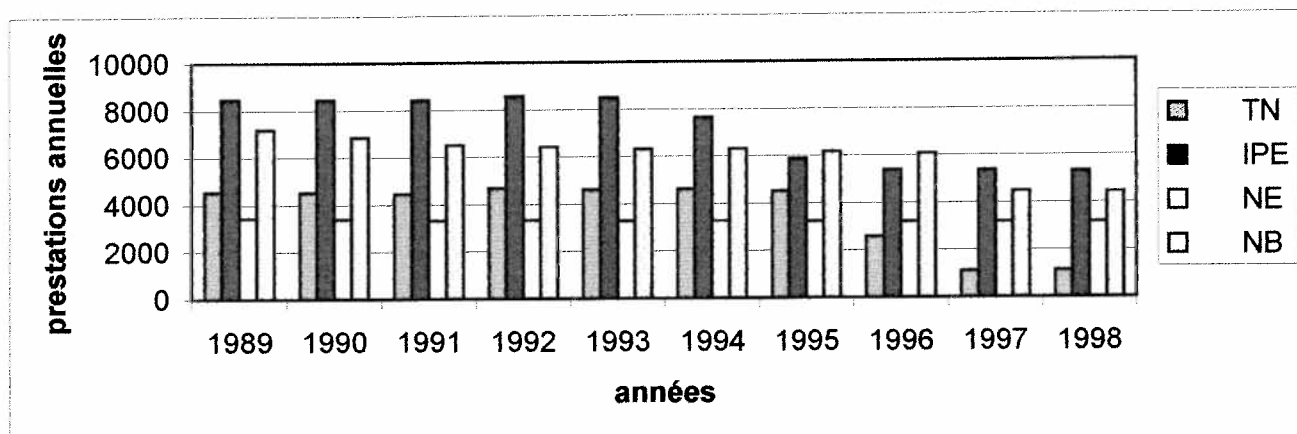
Plusieurs modèles sont présentés dans le cadre de cette analyse. On note des variables indépendantes importantes. Le taux d'emploi est crucial dans la mise en évidence de provinces atteintes fortement par le sous-emploi (voir Annexe B) (voir graphique 2). De plus, il y a une corrélation entre la hausse du chômage et la variable dépendante. On assure, à notre modèle, une composante cyclique. Pour les détails spécifiques on a recours à des séries sur le taux d'emploi pour une population active de gens quinze ans ou plus. Une autre variable indépendante est la prestation annuelle (voir les Annexe C1 et C2) (voir graphique 3) d'un célibataire sans famille par rapport au salaire annuel moyen dans le secteur manufacturier (voir Annexe Ea et Eb). Ceci est la clef du modèle, en effet

Graphique 2: taux d'emploi (15 ans ou plus) par province



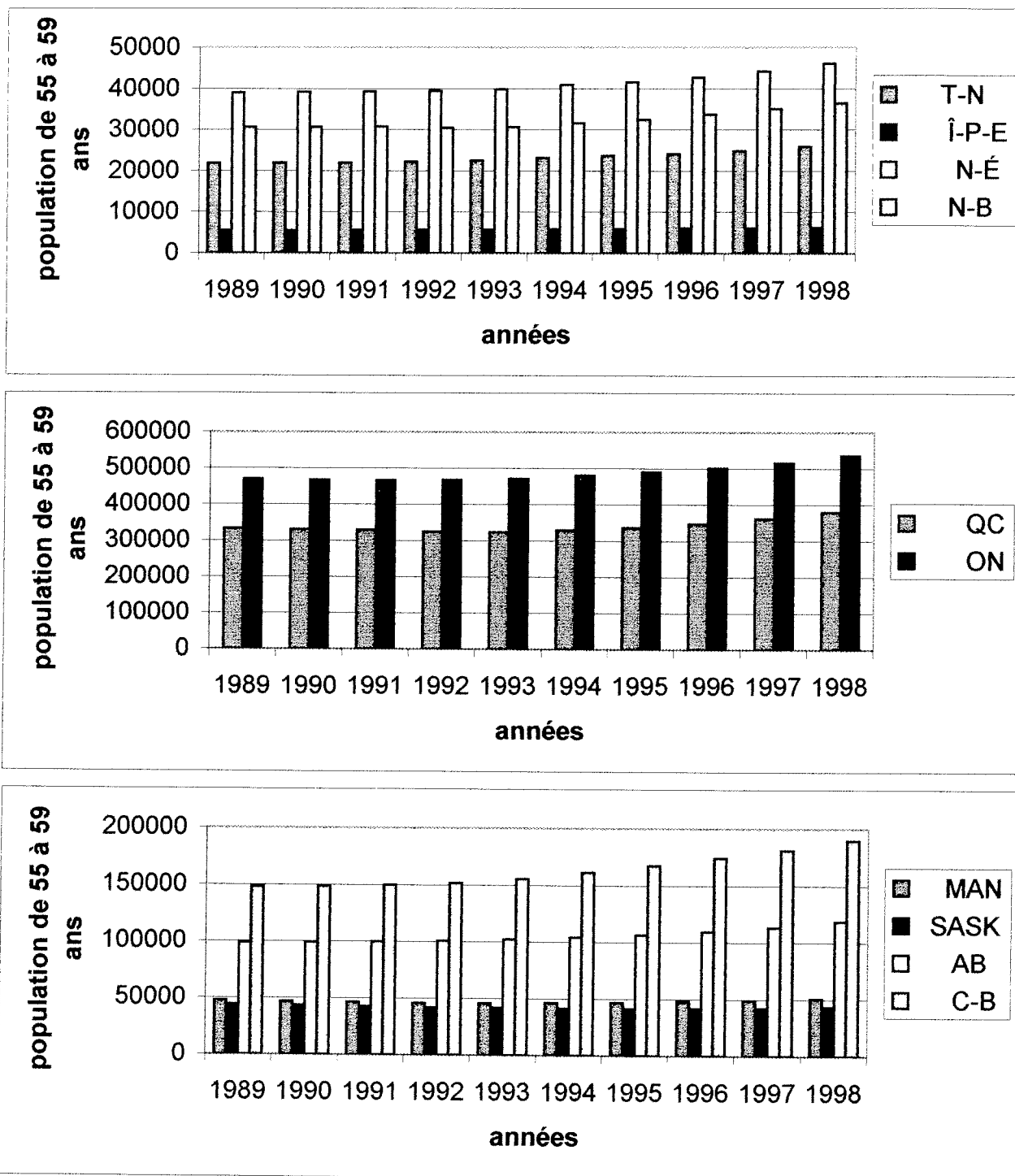
Source: CANSIM

Graphique 3 : Prestations annuelles pour un célibataire sans famille par province de 1989 à 1998



source : Conseil National du Bien-Être Social.

Graphique 4 : Population de 55 à 59 ans, 1989 à 1998.

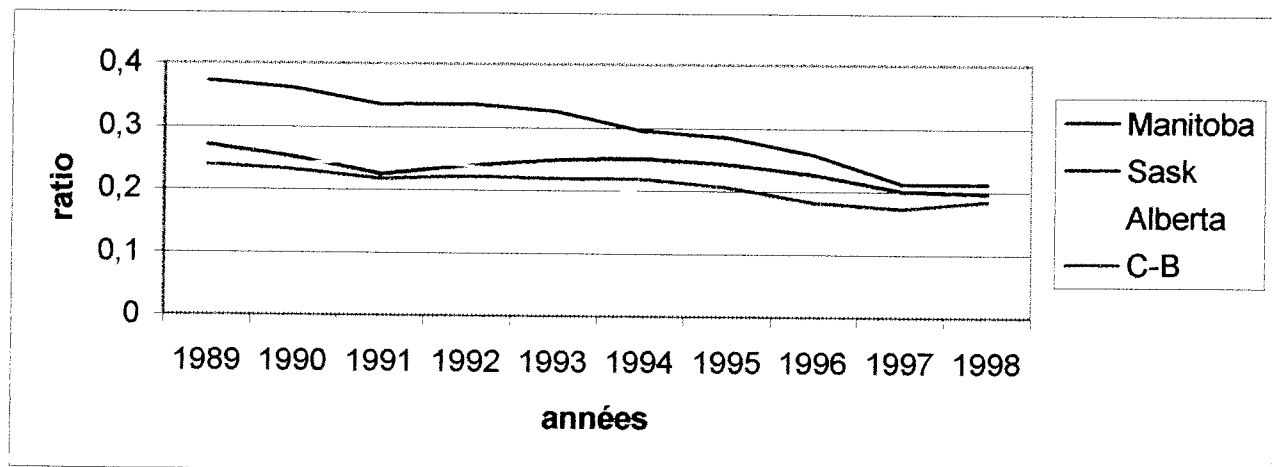
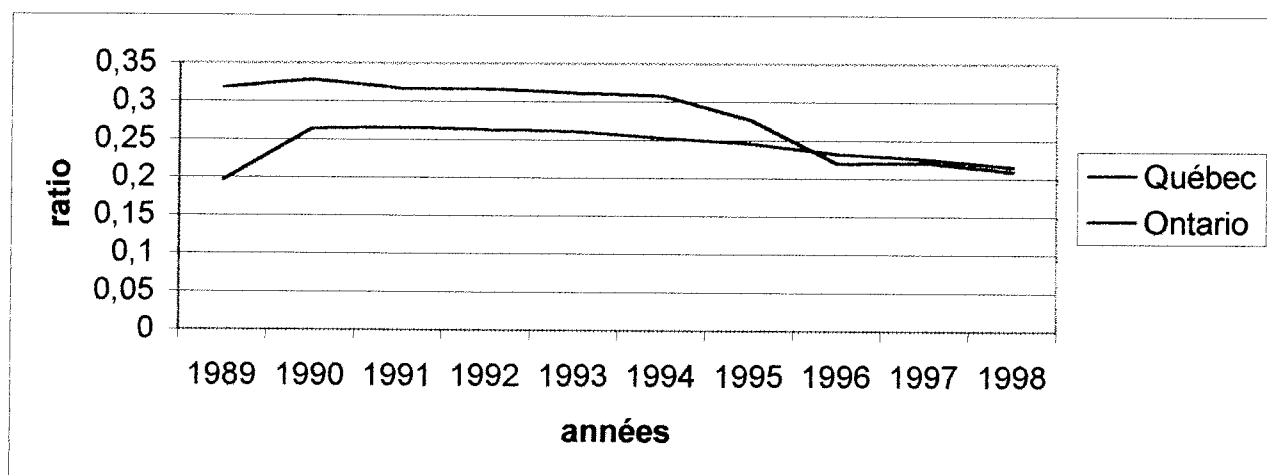
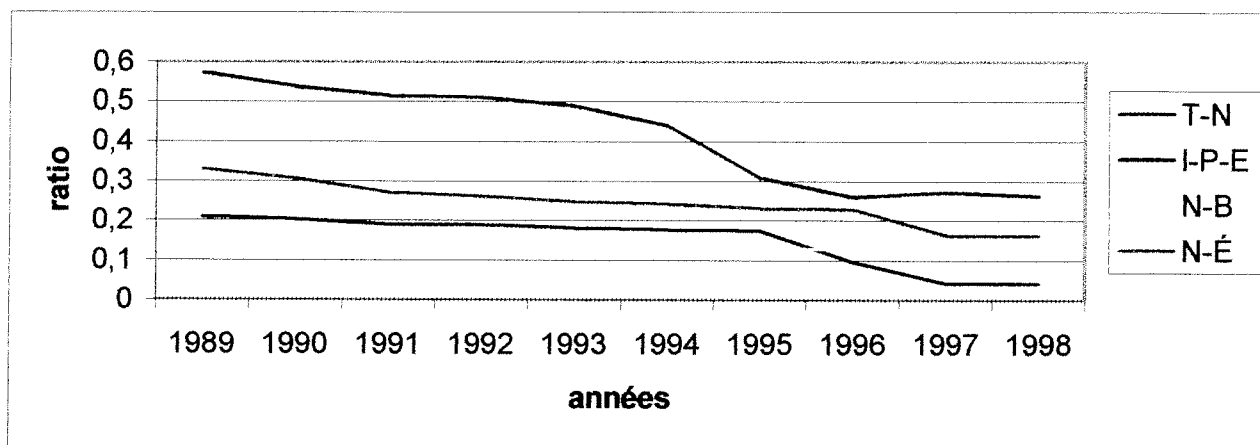


Source : CANSIM

si l'on peut démontrer une corrélation entre les dépenses et le pourcentage des gens sur le BES on peut alors constater les résultats des pièges de pauvreté. Cette association que l'on postule dans cette partie de la recherche doit donc être démontrée à l'intérieur d'un modèle d'analyse. On ne savait pas si l'on devait prendre les prestations annuelles ou les dépenses moyennes par habitant sur l'AS (voir Annexe Ga et Gb). Cette dernière ne permet pas d'isoler le groupe employable recevant de l'AS. On a donc retenu, suite au résultat et pour des fins explicatives la première série des prestations annuelles pour célibataire sans famille (voir graphique 5 et 6 pour la comparaison). Dans notre second modèle, on incorpore une variable explicative de contrôle pour éliminer une partie de la population qui ne fait pas partie de la population active. Pour se faire, on prend un ratio de la population entre 55 et 59 (voir graphique 4) sur la population totale (voir annexe D1 à D3). On assure ainsi d'ajouter à notre second modèle une composante de notre variable dépendante qui ne compte pas parmi le groupe employable.

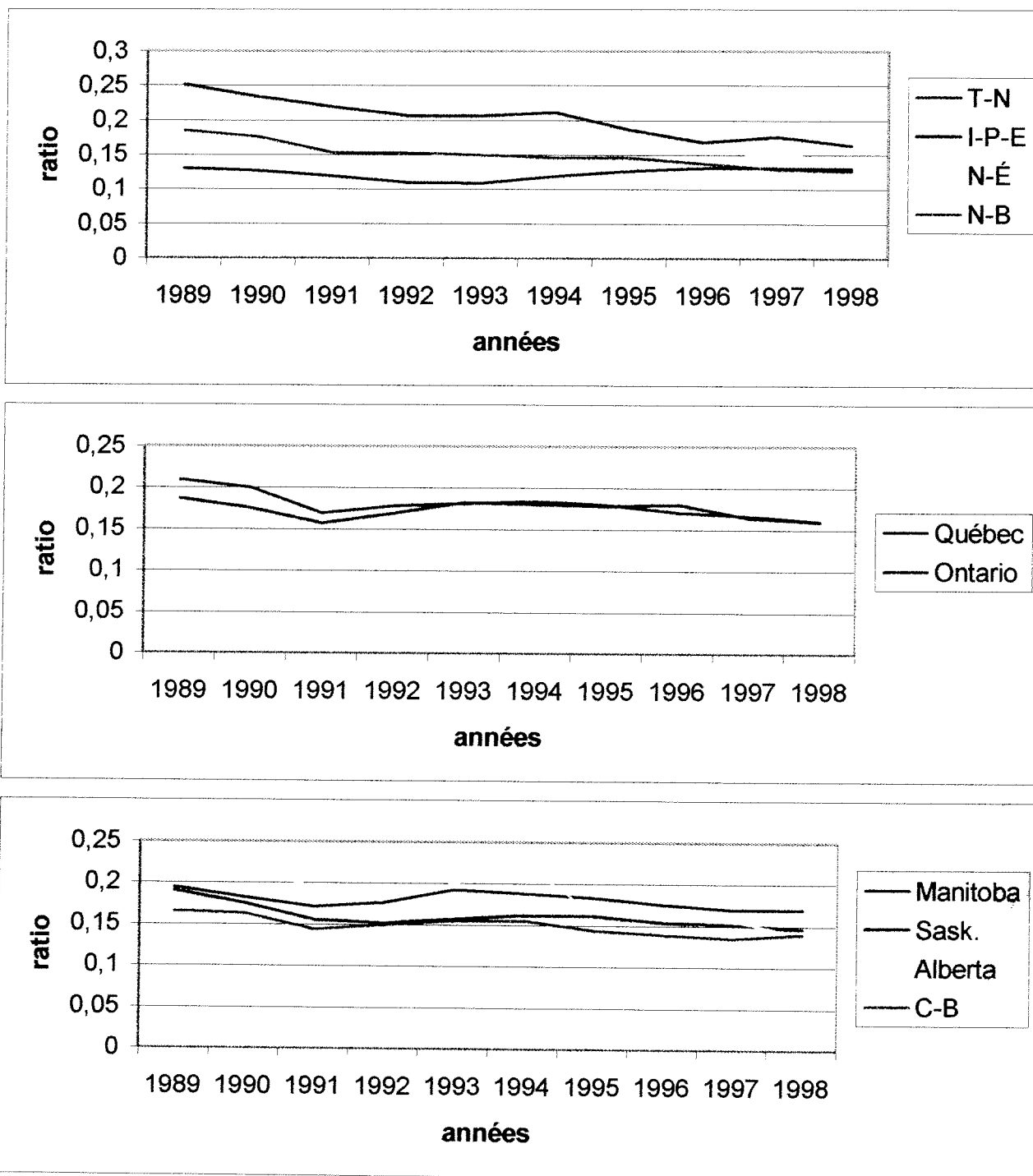
Pour approfondir davantage notre modèle, d'autres variables peuvent être utilisées pour démontrer le degré des mesures qu'utilise la province. Le troisième modèle de cette recherche ajoute une variable dichotomique pour représenter les réformes punitives ou restrictives que les gouvernements provinciaux ont apporté. Cette variable représente à la fois l'intensité et aussi le bagage total des réformes (voir tableau 1). L'intensité des réformes est cumulative dans tous les cas. On utilise le barème suivant : 0,1 (indiquant une réforme faible); 0,33 (une réforme moyenne); 0,66 (une réforme forte) et 1 (une réforme très intense). Cette variable permet de voir la progression aisée ou brusque des provinces dans leurs cheminements.

Graphique 5 : Le ratio des prestations annuelles et d'un salaire annuel moyen dans le secteur manufacturier de 1989 à 1998.



source : Conseil national du bien-être social (prestations) et CANSIM (salaires)

Graphique 6 : Le ratio des dépenses réelles moyennes annuelles pour l'assistance sociale par prestataire et le salaire annuel moyen dans le secteur manufacturier, par province de 1989 à 1998 (en dollars constants 1997)



source: FMI (dépenses) et CANSIM (salaires)

Puisque nos modèles économétriques sont estimés en Panel, il est important de noter une autre variable possible de contrôle. L'ajout de neuf variables dichotomiques indiquant la province par (1) et (0) pour les autres. Dans ce cas, la Colombie-Britannique est la province omise de ces variables. Cette dernière sera représentée par la constante pour éviter la colinéarité parfaite.

Les modèles à estimer :⁷

Définitions : AS : taux de population sur l'assistance sociale

PW : ratio prestations sur salaire moyen manufacturier annuel

EMP : taux d'emploi

POPR : ratio population de 55 à 59 ans sur la population totale

DICH2 : variable dichotomique indiquant l'intensité des réformes punitives

D1 à D9 : variable dichotomique provinciale sans la Colombie-Britannique

Où (t) signifie les périodes, et (i) l'observation.

Nous avons donc :

$$(A) AS_{ti} = \alpha + \beta_{1ti} EMP_{ti} + \beta_{2ti} PW_{ti} + \varepsilon_{ti}$$

$$(B) AS_{ti} = \alpha + \beta_{1ti} EMP_{ti} + \beta_{2ti} PW_{ti} + \beta_{3ti} POPR_{ti} + \varepsilon_{ti}$$

$$(C) AS_{ti} = \alpha + \beta_{1ti} EMP_{ti} + \beta_{2ti} PW_{ti} + \beta_{3ti} POPR_{ti} + \beta_{4ti} DICH2_{ti} + \varepsilon_{ti}$$

$$(D) AS_{ti} = \alpha + \beta_{1ti} EMP_{ti} + \beta_{2ti} PW_{ti} + \beta_{3ti} POPR_{ti} + \beta_{4ti} DICH2_{ti} + \delta_{1ti} D1_{ti} + \delta_{2ti} D2_{ti} + \delta_{3ti} D3_{ti} + \delta_{4ti} D4_{ti} + \delta_{5ti} D5_{ti} + \delta_{6ti} D6_{ti} + \delta_{7ti} D7_{ti} + \delta_{8ti} D8_{ti} + \delta_{9ti} D9_{ti} + \varepsilon_{ti}$$

⁷Les séries, du taux d'emploi, du salaire horaire manufacturier, la population totale et la population entre 55 à 59 ans, ont été pris sur la banque de données CANSIM, voir Annexe H. Voir les Annexes A à G pour le contenu des séries.

Tableau 2: Les coefficients estimés pour les variables explicatives

modèle	EMP	PW	POPR	DICH2	D1	D2	D3	D4	D5	D6	D7	D8	D9
A (t) constante Rcarré	-0,239127	-2,070634											
	-9,830486	-1,249075											
	22,77379												
	0,5284												
B (t) constante Rcarré	-0,231968	-1,319189	227,9474										
	-10,54861	-0,877522	4,820136										
	12,31546												
	0,620295												
C (t) constante Rcarré	-0,233351	-1,234685	226,9647	0,062523									
	-9,730842	0,764833	4,729369	0,148726									
	12,40103												
	0,620384												
D (t) constante Rcarré	-0,761889	-6,493802	88,01221	-0,558662	-10,015	-2,562	-4,274	-4,993	-2,439	2,791	0,396	-0,063	2,354
	-15,242	-4,640396	2,009639	-1,985876	-10,34	-4,333	-7,178	-7,764	-4,243	-5,291	0,8204	-0,0951	3,313
	51,97439												
	0,851211												

Source: estimations de l'auteur utilisant EViews

Les résultats :

On se réfère au tableau 2 pour avoir les résultats des estimations. Le modèle A, soit celui de base, ne contient que deux variables explicatives (en excluant la constante). Le R^2 est de 0,5284; il est donc passable quant à la spécification du modèle. La constante et la variable du taux d'emploi sont significatives à plus de 99 pour cent. La déception est alors celle du ratio de la prestation annuelle de l'AS et du salaire moyen dans le secteur manufacturier. Celle-ci n'étant significative qu'à 78 pour cent. Pour des fins économétriques elle n'est pas significative. Notre modèle de base démontre que la variable du taux d'emploi a un impact sur le taux de la population sur l'AS. L'effet de la conjoncture est accepté comme outil de contrôle dans cette estimation, étant donné la signification du taux d'emploi. Ce dernier est également négatif dans notre estimation.

On peut s'attendre à ce résultat. Lorsque le cycle économique est en période de récession, le taux d'emploi baisse. Notre variable dépendante sera poussée vers la hausse pour combler le manque d'emploi. Malgré que notre ratio PW n'ait pas de signification, on remarque qu'il est négatif selon notre variable dépendante. On porterait à croire que si la prestation augmente ou encore que le salaire moyen annuel réel, dans le secteur manufacturier, diminue, il y aurait un impact positif sur notre variable dépendante. Or, ce n'est pas le cas dans tous les quatre modèles.

Le Second modèle contient toutes les variables du modèle A sauf avec un ajout. Le ratio de la population de 55 à 59 ans sur la population totale est une nouvelle variable explicative. Le R^2 augmente dans ce modèle. On peut bien s'y attendre puisqu'on ne

modifie aucune des autres variables, on ajoute seulement. Le modèle est nécessairement plus détaillé et notre R^2 plus élevé. La nouvelle valeur se situe à 0,6203. Cette hausse, tant bien que normal, est un grand saut de notre premier modèle. L'explication se révèle dans le ratio de la population POPR. Celle-ci est positive et significative à 99 pour cent ou plus. Cette nouvelle variable est positive puisque s'il y a un plus grand nombre de gens recevant des prestations se retire de la population active, le seul moyen de combler les besoins quotidiens est de se fier à l'AS. Le jeu qui existe au sein de la population active doit être pris en compte. On vient alors compléter une autre variable explicative soit le taux de chômage. Cette dernière ne contient que des informations sur la population active. Le modèle B ne contient aucun changement pour le taux d'emploi. Il est toujours significatif à 99 pour cent et négatif. La constante est également significative à 99 pour cent. Notre variable PW demeure négative et n'est que significative à 61 pour cent. En somme, ce modèle est meilleur que le premier. On peut alors introduire une nouvelle variable dans notre modèle C.

Suite à nos modèles A et B, on veut mesurer l'efficacité des réformes dans notre estimation en panel. Pour ce faire, on ajoute au modèle B une nouvelle variable dichotomique qui mesure l'intensité et le bagage total des réformes entreprises par chacune des provinces. Malheureusement cette nouvelle variable n'est pas significative dans ce modèle, d'autant plus qu'elle est positive. Cette interprétation ne serait pas valide dans le contexte des résultats macroéconomiques des provinces. Les réformes ont un effet sauf est-ce que l'intensité et la totalité des réformes ont un véritable effet sur le taux de la population sur l'AS.

Dans cette estimation le R^2 augmente très peu. Passant de 0,6203 à 0,6204 du modèle B à celui-ci. On ajoute ce modèle dans notre analyse puisque c'est une étape manquante pour notre modèle D. Soulignons des résultats semblables dans ce modèle avec ceux obtenus dans notre modèle B. À l'exception de notre variable PW, le taux d'emploi, la constante et le ratio POPR sont significatifs, avec les mêmes signes.

Le modèle D tente de résoudre plusieurs problèmes obtenus dans les modèles précédents.

On ajoute neuf variables dichotomiques représentant des provinces dans notre estimation en panel (omettant la Colombie-Britannique). Celles-ci ont pour but d'observer l'impact des provinces en tant que telles sur la variable dépendante.

L'estimation démontre des bons résultats. D'abord le R^2 passe à 0,8512, soit une augmentation de 0.2300 du modèle précédent. Malgré l'augmentation attendue du R^2 , il y a une nette amélioration dans la spécification du modèle. Seule les variables dichotomiques pour le Manitoba et la Saskatchewan (D7 et D8) sont significatives. La variable PW est significative dans ce modèle, il est négatif malgré ce que l'on pouvait s'attendre. La variable dichotomique DICH2 est également significatif à 95 pour cent et négatif dans ce modèle. On raisonne alors qu'il y a corrélation forte entre les efforts des provinces et la baisse de l'AS. Les réformes ont un impact sur l'AS. Le ratio POPR est positif et demeure significatif.

Les variables dichotomiques D1 à D6 et D9 sont également significatifs démontrant des résultats intéressants. Les mesures prises par les gouvernements des provinces maritimes

et le gouvernement québécois semblent avoir eu un impact positif face la réduction de nombre de prestataires. L'Ontario et l'Alberta ne partagent pas les mêmes résultats. D6 et D9 sont positifs et significatifs à 99 pour cent. L'impact des deux provinces sur le nombre de prestataires est positif. Les estimations expliquent deux observations importantes : premièrement lorsque les provinces sont représentées individuellement dans l'estimation les réformes ont un impact sur l'AS. Deuxièmement, tous les facteurs du modèle ont un impact sur l'AS. La synthèse du modèle D révèle que les tactiques les plus fortes ne sont pas toujours le moyen de résoudre le problème de l'AS.

Bilan :

Le but de cette analyse est de remédier au haut taux de participation à l'AS par le groupe employable (population active). Le modèle D de nos estimations en panel révèle qu'il y a plusieurs composantes actives que l'on doit tenir compte afin de faire cette synthèse. D'abord une coupure dans les prestations n'a aucun effet sur l'AS. S'il y a un effet, il va à l'encontre de notre but. On note, selon les résultats du modèle D, que le coefficient de PW est négatif. Dans ce cas-ci on peut conclure qu'une réforme destinée à la coupure dans le nombre des prestataires ne doit pas se fonder sur des coupures de prestations. On peut penser, selon les résultats, que la composante cyclique joue un rôle important dans notre modèle. Le taux d'emploi illustre, dans tous les quatre modèles, en période de récession, l'AS est élevé et en période de reprise le contraire est également valide.

Les réformes punitives ont également eu un effet sur l'AS. En démontrant même avec leur intensité, les réformes punitives ont un impact positif sur l'AS. On comprend, que le

signe négatif du coefficient démontre cet impact. C'est d'autant plus évident avec le modèle D, toutefois, ce n'est pas toutes les provinces qui ont le même succès. Les variables dichotomiques d6 à d9, démontre que les provinces de l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta n'ont pas le même succès que les provinces de l'Est du Canada. Dans ces cas, on ne peut pas nécessairement conclure que ce sont les réformes en tant que telle qui ont un mauvais impact sur l'AS puisque que DICH2 démontre autrement. Autres variables, qui ne sont pas représentées dans ce modèle peuvent avoir un impact néfaste sur l'AS. En ce concerne les provinces de l'Est, le contraire peut être affirmé. On peut affirmer, cependant, les résultats frappant du modèle D. Tous les coefficients majeurs sont significatifs et démontre le signe attendu (positif ou négatif). L'exception à la règle est PW. Ce dernier est négatif dans tous les modèles.

Section VI - Conclusions :

Plusieurs familles dépendent de l'assistance sociale pour survivre dans une société où le travail n'est pas nécessairement à la portée de la main. Cette recherche tente de donner le bilan des programmes et des progrès dans le contexte de l'assurance sociale. En sachant l'historique de l'assistance sociale on a pu voir les différentes mesures prises des gouvernements respectifs. On reflète également le comportement des prestataires, face à de tels programmes. Les réformes entreprises doivent donner un sens du progrès, chacune des provinces ayant une différente démarche à suivre. Finalement, l'introduction d'un modèle possible d'analyse économétrique est l'objet dans ce texte.

En effet, les informations pertinentes pour mieux comprendre l'assurance sociale mènent à une deuxième phase de cette recherche. Les modèles offrent la possibilité d'identifier l'efficacité des réformes prestataires ou punitives. Un mélange sensé est aussi prescrit, toutefois on élabore sur certaines réformes majeures par province pour solutionner en partie le problème de l'assurance sociale. Notre bilan démontre qu'il y a une efficacité dans les réformes punitives. Toutefois, les modèles A à D indiquent l'inefficacité des réformes prestataires. On remarque alors, une facette de la fiscalité face à l'assurance sociale qui n'est pas prescrite pour des réformes. Or, on démontre que les réformes punitives, excluant les réformes prestataires, sont efficaces. De plus, certaines mesures n'ont pu être ajoutées au modèle. Par exemple, on retrouve une réduction du taux marginal de taxation pour encourager les prestataires à quitter le programme et retourner sur le marché du travail. Cette réduction entamée par le Québec, récompense les gens qui se trouvent un emploi. On peut interpréter la variable provinciale dichotomique dans notre modèle pour démontrer l'efficacité d'un tel programme provincial. Si l'on applique cette logique, les provinces maritimes, le Québec et la Terre-Neuve semblent avoir le meilleur succès.

Le modèle D, est le modèle détaillé utilisant des dichotomiques pour chacune des provinces, elles compensent pour des variables qui ne peuvent pas être ajoutées au modèle. Dans ce cadre d'analyse il y a un succès plus important dans les provinces de l'Est, incluant le Québec. Cette approche permet de noter la diversité qu'il existe au Canada. Les provinces entreprennent des différentes politiques pour répondre aux besoins uniques de leurs citoyens. Toutefois, en ce qui concerne le processus grandiose

des réformes qui a débuté durant les années 1990, il y a une amélioration face au coût associé à un programme d'assurance sociale. En effet, les gouvernements provinciaux dépensent moins, en moyenne par habitant, qu'au début de ces mêmes années. Ne négligeons pas la conjoncture, qui c'est grandement amélioré après 1993. Les modèles étudiés démontrent sans équivoque l'impact qu'elle a face à l'assurance sociale.

Des recherches ultérieures pourraient se porter sur l'Assurance emploi au niveau national. Une étude pourrait démontrer des résultats semblables avec une dimension fédérale plus prononcée. Autres programmes sociaux seraient d'excellents sujets d'étude. Dans cette recherche on s'attarde sur un programme qui est indispensable pour chacune des provinces. On comprend que l'uniformité ne fait pas les choix. La diversité a cependant beaucoup de mérite.

Bibliographie

- ALM, James, « What is an “optimal” tax system », *National Tax Journal*. Symposium on income tax complexity and enforcement. vol 49.
- ASHENFELTER, Orley et PLANT, Mark, « Nonparametric Estimates of the Labor-Supply Effects of Negative Tax Programs. », *Journal of Labor Economics*, vol. 8, no. 1. 1990
- BOESSENKOOL, Kenneth, « Back to Work : Learning from the Alberta Welfare Experiment », *C.D. Howe Institute Commentary*. Toronto. avril 1997.
- CLARK, Christopher. *Canada's Income Security Programs*. Le conseil canadien du développement social. Ottawa. 1998.
- Conseil National du Bien-Être Social. *Profil du Bien-Être Social : Mythes et Réalités*. Ottawa, 1998.
- Conseil National du Bien-Être Social. *Un autre regard sur la réforme du Bien-Être Social*. Ottawa, 1997a.
- Conseil National du Bien-Être Social. *Welfare Incomes 1996*. Ottawa.
- Conseil National du Bien-Être Social. *Welfare Incomes 1995*. Ottawa.
- Développement des ressources humaines Canada. *L'Évolution de la stratégie du poisson de fond: rapport final*. Ottawa. mars 1998.
- CARD, David. Développement des ressources humaines Canada. *Do financial incentives encourage welfare recipients to work ? Initial 18-month findings from the self-sufficiency project*. Ottawa. février 1996.
- FIELDS, D.B. et STANBURY, W.T., « Income Taxes and Incentives to Work : Some Additional Empirical Evidence », *American Economic Review*, vol. 61, 1971.
- FMI. *Canada: selected issues*. Washington. mars 1999, no 99/14.
- HUME, Derek et SIMPSON, Wayne, « Economic Response to a Guaranteed Annual Income : Experience from Canada and the United States », *Journal of Labor Economics*, , vol. 11, no. 1. Chicago 1993.
- MONBOUTANT, Gérard, *Les difficultés associées au chômage: une approche psychologique*. Presses universitaires. Liège (Belgique). 1995.
- RAMANATHAN, Ramu. *Introductory Econometrics*. The Dryden Press, Fort Worth. 4e édition. 1998.

Annexe: A

Le pourcentage de la population sur l'assistance sociale, par provinces de 1989 à 1998.

année	T-N	Î-P-E	N-É	N-B	Québec	Ontario	Manitoba	Sask.	Alberta	C-B
1989	7,76	6,36	8,35	9,18	8,06	5,81	5,7	5,59	6,07	7,18
1990	8,28	6,57	8,6	9,05	7,93	6,55	6,04	5,35	5,84	6,56
1991	8,93	7,87	9,4	9,62	8,41	8,89	6,45	5,31	6,03	7,24
1992	10,28	8,98	10,04	10,41	9,43	11,14	7,26	6,01	7,15	8,08
1993	11,67	9,5	10,63	10,36	10,26	11,93	7,86	6,78	7,33	9,11
1994	11,61	9,78	11,14	9,72	10,8	12,61	7,94	8,03	5,12	9,69
1995	12,38	9,17	11,1	8,89	10,93	12,11	7,53	8,12	4,13	10
1996	12,63	8,57	10,95	8,82	11	10,79	7,55	7,93	3,8	9,65
1997	12,77	8,1	9,91	9,28	10,68	10,08	6,93	7,81	3,17	8,21
1998	12,9	8,36	9,82	9,27	10,6	9,52	6,55	7,75	3,21	8,07

source: Conseil national du bien-être social

Annexe: B
taux d'emploi de 1989 à 1998 (15 ans ou plus)

années	T-N	I-P-E	N-É	N-B	Québec	Ontario	Manitoba	Sask	Alberta	C-B
1989	47,3	56,3	55,3	52,7	57,9	66,4	62,5	61,5	67,5	60,9
1990	47,1	55,9	55,5	52,7	57,6	65,2	62,5	61,9	67,6	61,1
1991	46	54,1	54,2	51,1	55,8	62	61,2	62	66,7	60,1
1992	43,2	53,7	52,3	51,2	54,5	60,1	60,5	61,2	65,4	60,1
1993	42,7	53,9	51,6	51,7	54	59,5	60,8	61,2	64,9	60,2
1994	42,8	54,1	52,1	51,3	54,6	59,6	61,1	61,7	65,8	61,2
1995	43,5	55,3	52,4	52,7	55	59,9	62	61,8	66,7	60,7
1996	42,1	56,2	52,2	51,8	54,6	59,7	61,7	61	67,3	60
1997	42,8	55,9	52,6	52,3	55	60,2	62,3	62,3	67,9	60,1
1998	44,2	56,6	54,3	53,3	56,1	61,2	63,3	62,7	68,5	59,2

Source: CANSIM

Annexe: C1

Les prestations d'assistance sociale en dollars constants (1998) de 1989 à 1998

T-N	I-P-E	N-B	N-É	Québec	Ontario	Manitoba	Sask	Alberta	C-B
1989	4546	8469	3431	7174	4288	7669	7343	5929	6608
1990	4521	8433	3380	6847	6087	8375	7440	5797	6756
1991	4452	8431	3309	6512	6322	8597	7353	5625	6651
1992	4671	8549	3310	6412	6509	8890	7500	5837	6850
1993	4616	8489	3265	6300	6530	8863	7380	6146	6875
1994	4607	7625	3284	6288	6390	8867	6868	6134	7045
1995	4508	5872	3226	6152	6252	8229	6730	6002	6916
1996	2565	5376	3210	6070	6150	6749	6222	5904	6284
1997	1116	5353	3190	4459	5951	6670	5389	5309	6174
1998	1124	5316	3168	4428	5880	6623	5352	4806	6131

note: des prestations annuelles pour un célibataire employable

source: Conseil national du Bien-Être Social

Annexe: C2

Le ratio des prestations annuelles et d'un salaire annuel moyen dans le secteur manufacturier de 1989 à 1998

T-N	I-P-E	N-B	N-É	Québec	Ontario	Manitoba	Sask	Alberta	C-B
1989	0,210025	0,570995	0,163229	0,328456	0,196095	0,317715	0,372722	0,270396	0,239238
1990	0,202676	0,536502	0,153225	0,305063	0,263472	0,328083	0,360178	0,251115	0,231509
1991	0,187694	0,51476	0,140914	0,269497	0,265993	0,316981	0,334721	0,224243	0,216779
1992	0,187748	0,509051	0,137934	0,260524	0,263325	0,316055	0,336203	0,237653	0,221888
1993	0,180287	0,488632	0,129049	0,246639	0,260976	0,311426	0,324773	0,247932	0,219278
1994	0,17628	0,439203	0,133831	0,241502	0,252714	0,307594	0,294428	0,251343	0,218521
1995	0,174091	0,307105	0,130898	0,231139	0,245379	0,276484	0,284688	0,242285	0,20599
1996	0,097126	0,259579	0,126328	0,22715	0,232426	0,219748	0,257831	0,226233	0,181553
1997	0,041805	0,270703	0,121427	0,163118	0,225661	0,220887	0,212547	0,200517	0,17229
1998	0,042697	0,261781	0,11621	0,161206	0,215266	0,209178	0,211275	0,196595	0,185115

note: des prestations annuelles pour un célibataire employable (Annexe C1) divisées par le salaire annuel moyen dans le secteur manufacturier (Annexe Eb)

source: Conseil national du Bien-Être Social

Annexe: D1

La population totale par province de 1989 à 1998

années	T-N	Î-P-E	N-É	N-B	QC	ON	MAN	SASK	AB	C-B
1989	576412	130093	903911	735244	6929509	10109780	1103534	1019265	2495799	3198547
1990	578064	130544	909693	740128	7004436	10299571	1105608	1007115	2547636	3291379
1991	579525	130312	915068	745546	7064735	10427621	1109594	1002668	2592551	3373399
1992	580162	130878	919350	748463	7112810	10570475	1113102	1003987	2634361	3470307
1993	580195	132343	923704	749530	7165199	10690447	1118356	1006949	2670726	3571525
1994	574828	133691	926322	750942	7207302	10827501	1123852	1009685	2704904	3681750
1995	567954	134788	927710	751782	7241429	10964925	1129771	1014172	2739853	3784008
1996	560584	136188	931235	752995	7274019	11100876	1134346	1019459	2780639	3882043
1997	554076	136852	934538	754237	7302553	11249490	1136584	1022020	2837191	3959698
1998	545418	137028	936089	753454	7322995	11384379	1138035	1025203	2906870	3998325

source: CANSIM

Annexe: D2

La population de 55 à 59 ans par province de 1989 à 1998

années	T-N	Î-P-E	N-É	N-B	QC	ON	MAN	SASK	AB	C-B
1989	21914	5448	39041	30692	332803	470013	47525	44122	98970	147826
1990	21966	5487	39232	30631	331133	468038	46724	43213	99248	148743
1991	22001	5591	39368	30787	329591	466917	46447	42516	99951	149875
1992	22231	5671	39481	30403	324507	467341	45690	41937	100826	151878
1993	22568	5680	39880	30681	323928	471234	45777	41656	102124	155433
1994	23138	5767	40869	31573	329391	481291	46239	41381	104130	161357
1995	23633	5946	41575	32461	336327	490581	46764	41374	106458	167437
1996	24088	6096	42729	33724	347088	501217	47714	41890	109574	174247
1997	24821	6157	44182	35068	362137	516385	48865	42325	113465	181290
1998	25914	6283	46123	36498	379847	536249	50470	43184	118953	189813

source: CANSIM

Annexe: D3

Le ratio de la population de 55 à 59 ans par rapport à la population totale par province de 1989 à 1998

années	T-N	Î-P-E	N-É	N-B	QC	ON	MAN	SASK	AB	C-B
1989	0.038018	0.041878	0.043191	0.041744	0.048027	0.046491	0.043066	0.043288	0.039655	0.046217
1990	0.037999	0.042032	0.043127	0.041386	0.047275	0.045442	0.042261	0.042908	0.038957	0.045192
1991	0.037964	0.042905	0.043022	0.041295	0.046653	0.044777	0.041859	0.042403	0.038553	0.044428
1992	0.038319	0.043330	0.042944	0.040621	0.045623	0.044212	0.041047	0.041770	0.038273	0.043765
1993	0.038897	0.042919	0.043174	0.040934	0.045209	0.044080	0.040932	0.041369	0.038238	0.043520
1994	0.040252	0.043137	0.044120	0.042045	0.045702	0.044451	0.041143	0.040984	0.038497	0.043826
1995	0.041611	0.044114	0.044815	0.043179	0.046445	0.044741	0.041392	0.040796	0.038855	0.044249
1996	0.042969	0.044762	0.045884	0.044786	0.047716	0.045151	0.042063	0.041090	0.039406	0.044885
1997	0.044797	0.044990	0.047277	0.046495	0.049590	0.045903	0.042993	0.041413	0.039992	0.045784
1998	0.047512	0.045852	0.049272	0.048441	0.051870	0.047104	0.044348	0.042122	0.040921	0.047473

source: CANSIM

note: on divise la population de 55 à 59 ans (Annexe D2) par la population totale (Annexe D1)

Annexe: Ea

Salaire horaire moyen dans le secteur manufacturier de 1989 à 1998

année	T-N	I-P-E	N-É	N-B	Québec	Ontario	Man	Sask	Alberta	C-B
1989	12.0250	8.24000	11.6775	12.1342	12.1483	13.4100	10.9450	12.1817	12.3575	15.3450
1990	12.3925	8.73250	12.2550	12.4692	12.8350	14.1817	11.4758	12.8250	12.8792	16.2125
1991	13.1775	9.09917	13.0458	13.4242	13.2042	15.0675	12.2042	13.9358	13.7392	17.0450
1992	13.8217	9.33000	13.3317	13.6733	13.7325	15.6267	12.3933	13.6450	14.3092	17.1508
1993	14.2242	9.65167	14.0558	14.1908	13.9008	15.8108	12.6242	13.7717	14.3750	17.4183
1994	14.5192	9.64500	13.6325	14.4650	14.0475	16.0150	12.9592	13.5583	14.3517	17.9108
1995	14.3858	10.6225	13.6917	14.7867	14.1550	16.5350	13.1333	13.7625	14.6042	18.6525
1996	14.6717	11.5058	14.1167	14.8458	14.7000	17.0625	13.4067	14.4983	14.4958	19.2292
1997	14.8308	10.9858	14.5950	15.1867	14.6508	16.7758	14.0858	14.7092	15.5458	19.9083
1998	14.6250	11.2817	15.1450	15.2600	15.1750	17.5900	14.0733	14.9433	16.2375	18.4000

Source: CANSIM

Annexe Eb:
Salaire annuel moyen dans le secteur manufacturier

années	TN	IPE	NE	NB	QC	ON	MAN	SASK	AB	CB
1989	21645	14832	21020	21842	21867	24138	19701	21927	22244	27621
1990	22307	15719	22059	22445	23103	25527	20656	23085	23183	29183
1991	23720	16379	23482	24164	23768	27122	21968	25084	24731	30681
1992	24879	16794	23997	24612	24719	28128	22308	24561	25757	30871
1993	25604	17373	25300	25543	25021	28459	22724	24789	25875	31353
1994	26135	17361	24539	26037	25286	28827	23327	24405	25833	32239
1995	25894	19121	24645	26616	25479	29763	23640	24773	26288	33575
1996	26409	20710	25410	26722	26460	30713	24132	26097	26092	34613
1997	26695	19774	26271	27336	26371	30196	25354	26477	27982	35835
1998	26325	20307	27261	27468	27315	31662	25332	26898	29228	33120

source: CANSIM

note: la formule est obtenue en multipliant le salaire horaire (voir annexe Ea) par les heures payées hebdomadaires (37,5) et par (48) semaines ouvrables.

Annexe: F1
Variables dichotomiques indiquant une réforme punitive de 1989 à 1998

	T-N	I-P-E	N-B	N-É	Québec	Ontario	Manitoba	Sask	Alberta	C-B
1989	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1990	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1991	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1992	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0
1993	0	1	1	0	1	0	1	0	1	0
1994	0	1	1	1	1	0	1	0	1	1
1995	0	1	1	1	1	1	1	0	1	1
1996	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1
1997	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1
1998	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1

note: 1 - réforme punitive → vérifications plus fréquente
workfare

restriction d'accès (ie. une personne entre 18 à 20 ans ne sont plus éligible)
retour aux études (incluant des cours pour certains emplois)
durée plus cours à l'accès aux prestations

0 - aucune réforme punitive

source: Conseil National du Bien-Être social.

Annexe: F2
Variables dichotomiques indiquant l'intensité cumulative des réformes punitives de 1989 à 1998

	T-N	I-P-E	N-B	N-É	Québec	Ontario	Manitoba	Sask	Alberta	C-B
1989	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1990	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1991	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1992	0	0	0,1	0	0	0	0,1	0	0	0
1993	0	0,33	0,1	0	0,1	0	0,1	0	0,66	0
1994	0	0,33	0,1	0,1	0,1	0	0,1	0	0,66	0,33
1995	0	0,33	0,1	0,1	0,1	0,66	0,1	0	1	0,66
1996	0	0,66	1	0,1	0,1	1	0,33	1	1	0,66
1997	0	0,66	1	0,33	0,1	1	0,33	1	1	1
1998	0,1	0,66	1	0,33	0,1	1	0,33	1	1	1

note: 1 - réforme punitive → vérifications plus fréquente
workfare

restriction d'accès (ie. une personne entre 18 à 20 ans ne sont plus éligible)
retour aux études (incluant des cours pour certains emplois)
durée plus cours à l'accès aux prestations

0 - aucune réforme punitive

source: Conseil National du Bien-Être social.

Annexe: Ga
 Les dépenses réelles annuelles par habitants pour l'assistance sociale, par province,
 de 1989 à 1998 (en dollars de 1997)

année	T-N	Î-P-E	N-É	N-B	Québec	Ontario	Manitoba	Sask.	Alberta	C-B
1989	218	237	257	371	369	262	218	233	303	328
1990	234	241	264	356	366	292	228	216	295	311
1991	252	282	286	353	338	378	243	207	291	318
1992	280	312	330	390	414	529	286	224	349	373
1993	326	340	367	395	466	619	344	264	378	441
1994	360	358	397	369	501	655	348	317	298	484
1995	406	327	405	344	500	640	326	324	179	482
1996	436	298	404	323	497	597	320	318	160	464
1997	447	282	390	327	469	500	298	313	138	396
1998	441	277	385	322	463	481	282	305	130	374

source: Conseil national du bien-être social

Annexe: Gb
Les dépenses réelles moyennes annuelles pour l'assistance sociale par prestataire, par province
de 1989 à 1998 (en dollars de 1997)

année	T-N	Î-P-E	N-É	N-B	Québec	Ontario	Manitoba	Sask.	Alberta	C-B
1989	2809.278	3726.415	3077.844	4041.394	4578.164	4509.466	3824.561	4168.157	4991.763	4568.245
1990	2826.087	3668.189	3069.767	3933.702	4615.385	4458.015	3774.834	4037.383	5051.370	4740.854
1991	2821.948	3583.227	3042.553	3669.439	4019.025	4251.969	3767.442	3898.305	4825.871	4392.265
1992	2723.735	3474.388	3286.853	3746.398	4390.244	4748.654	3939.394	3727.121	4881.119	4616.337
1993	2793.488	3578.947	3452.493	3812.741	4541.910	5188.600	4376.590	3893.805	5156.889	4840.834
1994	3100.775	3660.532	3563.734	3796.296	4638.889	5194.290	4382.872	3947.696	5820.312	4994.840
1995	3279.483	3565.976	3648.649	3869.516	4574.565	5284.889	4329.349	3990.148	4334.140	4820.000
1996	3452.098	3477.246	3689.498	3662.132	4518.182	5532.901	4238.411	4010.088	4210.526	4808.290
1997	3500.392	3481.481	3935.419	3523.707	4391.386	4960.317	4300.144	4007.682	4353.312	4823.386
1998	3418.605	3313.397	3920.570	3473.571	4367.925	5052.521	4305.344	3935.484	4049.844	4634.449

source: Conseil national du bien-être social

note: on divise les séries de l'Annexe Ga par le taux de la population sur l'AS

Annexe: Gc

Le ratio des dépenses réelles moyennes annuelles pour l'assistance sociale par prestataire et le salaire annuel moyen dans le secteur manufacturier, par province de 1989 à 1998 (en dollars 1997)

année	T-N	Î-P-E	N-É	N-B	Québec	Ontario	Manitoba	Sask.	Alberta	C-B
1989	0,129789	0,251242	0,146428	0,185032	0,209365	0,18682	0,19413	0,190092	0,224414	0,16539
1990	0,126693	0,233368	0,139162	0,175263	0,199774	0,174639	0,182744	0,174892	0,217895	0,162455
1991	0,118972	0,218776	0,129567	0,151858	0,169097	0,156775	0,1715	0,155407	0,195138	0,143159
1992	0,109479	0,206883	0,136969	0,152219	0,17761	0,168823	0,176592	0,15175	0,18951	0,149534
1993	0,109105	0,206006	0,13646	0,149265	0,181521	0,182316	0,192601	0,157078	0,1993	0,154398
1994	0,118647	0,210848	0,14523	0,145804	0,18346	0,180188	0,187892	0,161758	0,225305	0,154929
1995	0,126648	0,1865	0,148048	0,145383	0,179543	0,177566	0,183137	0,161072	0,164874	0,143561
1996	0,130716	0,167898	0,145198	0,137043	0,170755	0,180151	0,175634	0,153661	0,16137	0,138917
1997	0,131123	0,17606	0,149801	0,128903	0,166521	0,164268	0,169601	0,151367	0,155573	0,1346
1998	0,129862	0,163165	0,143816	0,126459	0,159909	0,159577	0,169957	0,146312	0,138563	0,139929

source: CNBS (dépenses) et CANSIM (salaires)

Annexe H: Les numéros des séries, celles-ci prises sur CANSIM.

	salaires horaires secteur manufacturier	population totale	population entre 55 à 59 ans	taux d'emploi
Alberta	L85663	C895130	C895346	D987623
Colombie-Britannique	L88932	C895448	C895664	D987905
Saskatchewan	L82472	C894812	C895028	D987341
Manitoba	L79706	C894494	C894710	D987059
Ontario	L76675	C894176	C894392	D986777
Québec	L72903	C893858	C894074	D986495
Nouveau-Brunswick	L69342	C893540	C893756	D986213
Nouvelle-Écosse	L66877	C893222	C893438	D985931
Île-Du-Prince-Édouard	L64231	C892904	C893120	D985649
Terre-Neuve	L62629	C892586	C892802	D985367

Source: Statistique Canada